

Bulletin du Conseil communal

N°3



Lausanne

Séance du 9 octobre 2012 – Deuxième partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 9 octobre 2012

3^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 9 octobre 2012, à 18 h et à 20 h 30Sous la présidence de M^{me} Janine Resplendino, présidente**Sommaire**

Deuxième partie	287
Interpellation urgente de M^{me} Françoise Longchamp : « Structure d'accueil pour marginaux et toxicomanes : où en est-on ? »	
Développement	287
Réponse de la Municipalité.....	288
Avenue de Chailly. Tronçon chemin de la Fauvette – boulevard de la Forêt. Renouvellement des réseaux souterrains et réaménagement de la chaussée et des trottoirs.	
Préavis 2012/23 du 7 juin 2012.....	294
Rapport.....	310
Discussion	313
Projet Métamorphose. Fouilles archéologiques sur le site des Prés-de-Vidy. Demande d'une première tranche de crédit	
Préavis N° 2012/29 du 14 juin 2012	330
Rapport.....	334
Discussion	337

Deuxième partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Philippe Clivaz, Olivier Faller, Sarah Frund, Nicole Graber, Christiane Jaquet-Berger, Sophie Michaud Gigon, Elisabeth Wermelinger, Diane Wild.

Membres absents non excusés : MM. Claude Bonnard et Laurent Guidetti

Membres présents 89

Membres absents excusés 8

Membres absents non excusés 2

Membre démissionnaire 1

Effectif actuel 100

A 21 h 05, à l'Hôtel de Ville.

Interpellation urgente de M^{me} Françoise Longchamp : « Structure d'accueil pour marginaux et toxicomanes : où en est-on ? »

Développement

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Après sept séances de commission, le rapport-préavis 2009/3, « Amélioration du dispositif toxicomanie à Lausanne », ayant suscité de très nombreux désaccords, tant à gauche qu'à droite, la Municipalité retirait ce rapport-préavis en mai 2009.

Un an plus tard, la Municipalité présentait un nouveau rapport-préavis, 2009/3 bis, qui remplaçait le 2009/3.

Au cours de l'été 2010, alors que les travaux de la commission n'avaient pas encore commencé, on apprenait par les médias que les conclusions financières liées à ce qui était nommé « Bistrot social » étaient retirées de ce nouveau rapport-préavis, et que le projet était repris par le Canton de Vaud au travers du DSAS.

L'élaboration d'un projet-pilote était confiée à la Fondation Les Oliviers, à la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme et à la division d'abus de substance du CHUV. Ce projet devait intégrer deux points de désaccord émis par les commissaires chargés d'étudier le rapport-préavis 2009/3, à savoir la vente d'alcool et le lieu d'implantation d'un lieu d'accueil. Sur ces deux points, la Ville avait informé la Fondation Les Oliviers qu'il n'y avait pas de tabou. Le groupe de travail devait, initialement, présenter son rapport, sous l'angle professionnel, durant le 1^{er} semestre 2011.

Ce rapport devait, tout d'abord, être soumis à la Commission de promotion de la santé et de lutte contre les addictions qui devait le ratifier ou non. Si tel était le cas, le SSP avait indiqué qu'un financement cantonal, déterminé dans le temps, était prévu par le biais du Fonds de réserve de la dîme de l'alcool et le Fonds de prévention et de lutte contre les addictions. Ce financement était assuré pour autant que le projet soit ratifié par la Commission de promotion de la santé et de lutte contre les addictions.

Il était prévu qu'ensuite, la commission cantonale enverrait le rapport au Conseil d'Etat qui à son tour l'approuverait ou non.

En cas d'acceptation par le Conseil d'Etat, un temps d'essai de deux ans était prévu avant que le Grand Conseil se prononce.

En cas de refus par le Conseil d'Etat, la Ville pouvait reprendre à son compte la structure d'accueil ou ne rien faire.

Le rapport d'experts devait donc être présenté à la fin du 1^{er} semestre 2011. Ce délai ayant été repoussé à plusieurs reprises, nous attendons toujours d'en avoir connaissance. Mais nous savons qu'il est en possession des autorités cantonales et communales.

Alors que ce dossier devrait être entre les mains du municipal chargé de la cohésion sociale, nous avons pu lire dans la presse estivale – *toujours* – que tant le syndic que le nouveau municipal de police avaient des projets. Mais pendant ce temps, rien ne se fait en faveur des toxicomanes et des marginaux. La situation se dégrade à la Riponne, on l'a vu – *je l'avais mis la semaine dernière, mais c'est il y a trois semaines maintenant je crois* – avec l'agression dont des « usagers » de la Riponne ont été victimes. On peut dès lors se demander si l'on n'a pas dépassé un stade et si les propositions émises par le groupe d'experts ne sont pas obsolètes aujourd'hui.

Au vu de ce qui précède, nous désirons interpellier la Municipalité et lui poser les questions suivantes :

1. Le rapport du groupe d'experts a-t-il été ratifié par la Commission de promotion de la santé et de lutte contre les addictions ?
2. Si oui, le Conseil d'Etat l'a-t-il également accepté ?
3. Dans ce cas, la Municipalité peut-elle nous renseigner sur le contenu de ce rapport ?
4. Si le Conseil d'Etat ne l'a pas ratifié, la Ville va-t-elle reprendre les conclusions de ce rapport à son compte ou va-t-elle abandonner le projet tel que présenté ?
5. Dans ce cas de figure, que va faire la Municipalité pour venir en aide aux habitués de la place de la Riponne ?
6. En attendant, la Terrasse* du Passage** va-t-elle ouvrir cet hiver ?

*Et j'avais mis des astérisques à certains endroits de mon interpellation pour les nouveaux membres de ce Conseil en leur expliquant ce qu'est la Terrasse et le Passage. *La Terrasse est un lieu où les marginaux peuvent venir se réchauffer en hiver en apportant leur bière et ** Le Passage de la Fondation ABS est un Centre d'accueil à bas seuil.*

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – L'historique développé dans l'interpellation de M^{me} Longchamp est tout à fait exact. Il me permet ainsi de vous donner ce soir quelques informations en vigueur à ce jour. Le groupe d'experts cité par M^{me} Longchamp a accompagné et suivi les recherches qui ont abouti au rapport très documenté de M^{me} Sophie Paroz. Ce rapport concluait à la nécessité d'ouvrir à Lausanne un dispositif de prise en charge des personnes passant leur journée à la place de la Riponne ou ailleurs. Sur la base de ce rapport, le conseiller d'Etat en charge du DSAS, M. Pierre-Yves Maillard, et le municipal en charge de la DEJCS ont mandaté le Service d'alcoologie du CHUV, la Fondation ABS et le Service social de la Ville de Lausanne pour proposer la mise en place d'un dispositif de prise en charge global des personnes marginalisées, précarisées ou vulnérables. La proposition qui est faite est d'ouvrir deux structures. Une structure socio sanitaire et une structure sociale. La structure socio sanitaire sera en charge de toutes les questions relatives aux addictions et c'est dans ce cadre-là que le projet pilote du CHUV sur l'alcoologie sera développé. Ce projet de structure socio sanitaire a déjà reçu l'aval de la Commission de promotion de la santé et de lutte contre les addictions et doit obtenir celui du Conseil d'Etat. La structure sociale va mettre en œuvre un dispositif pour accueillir les personnes en grande précarité, sans abri, et donc également vulnérables. Ce projet a été accepté avant les vacances d'été par la Municipalité. Le financement de ces projets, et toutes les prestations qui seront offertes, ont fait l'objet d'une répartition entre la Commune et le Canton. En résumé ce soir, on peut indiquer que dans cette prise en charge globale, tout ce qui concerne le social est à charge de la Commune et tout ce qui concerne le socio sanitaire est à charge du Canton. Le projet socio sanitaire financé par la CPLSA est une expérience pilote qui devrait durer deux ans.

L'autre question qui est posée est l'implantation de ces deux lieux. Aujourd'hui on ne peut pas vous en dire plus. Tout n'est pas encore sous toit si vous me permettez cette expression. Pour les conditions de la mise en place de ces deux projets nous avons respecté les volontés des différents organes législatifs et de la population. C'est donc un projet où il n'y aura pas de lieu d'injection et pas de dispositif de vente d'alcool. Ce sont les deux conditions qui préfiguraient la mise en place de ces deux dispositifs. Il y en a une troisième également. On nous a demandé de prévoir un programme de diminution des incivilités à la place de la Riponne. Après discussion avec le président du Conseil d'Etat, on peut estimer pouvoir communiquer les éléments complets du dispositif en novembre. On espère toujours plus tôt, mais on dira en novembre. Et ainsi pouvoir assurer une mise en fonction complète en avril 2013. Se pose ainsi la question de madame Longchamp, celle de la période transitoire. En raison des travaux de reconstruction de la Terrasse, de la Fondation A Bas Seuil et du Passage, un lieu d'accueil provisoire avec tolérance de consommation d'alcool sera ouvert cet hiver à St-Martin 18 en faveur des personnes toxico-dépendantes, comme l'année dernière. Et de manière plus générale, les personnes vivant à la rue pourront s'adresser au nouvel espace qui sera ouvert par la Commune dans lequel il n'y aura cependant pas de consommation d'alcool. Le personnel qui travaillera dans ces espaces est du personnel communal d'UNISSET, de Relier Rel'Aids, du Service social de la Ville de Lausanne et du personnel du Passage. La collaboration pour la mise en place de ces deux dispositifs est excellente entre tous les acteurs et le groupe d'experts joue un rôle éminemment fédérateur. Je dois quand même vous indiquer, et c'est pour ça que nous sommes discrets sur ce dispositif et ces deux lieux, que dès que vous signalez qu'il y a un dispositif, et le syndic l'a annoncé cet été, vous avez déjà les oppositions de toutes celles et tous ceux qui pensent que ça sera dans leur quartier. Un dispositif tel que présenté se fonde aussi sur un certain nombre de valeurs eu égard aux personnes que l'on entend accueillir. Il s'agit d'un dispositif qui vise à la prévention et à la réduction des risques pour toutes les personnes qui sont concernées par les addictions, qui vise également à favoriser le renoncement aux produits qui génèrent des addictions, et tout cela bien sûr en acceptant que ce soit fait par des démarches impliquant la libre adhésion. Je terminerai, madame Longchamp, en disant quand même que pendant toute cette période il s'est passé quelque chose. On ne peut pas dire aujourd'hui que rien ne se fait en faveur des toxicomanes et des marginaux. Le Passage et la Fondation ABS leur est ouvert, 7 jours sur 7, avec une large palette de prestations, soins de premiers recours, repas de midi, appuis sociaux-éducatifs, vestiaires, etc... Chaque année le Passage reçoit plus de 20 000 visites et près de 10 000 entretiens ont lieu avec des travailleurs sociaux ou du personnel soignant. Il y a simplement deux choses que les personnes toxico-dépendantes ne peuvent pas faire au Passage, à savoir le deal et la consommation de drogues licites ou illicites. Elles ne peuvent pas non plus y boire d'alcool. J'espère, madame l'interpellatrice, vous avoir renseigné à votre convenance.

La discussion est ouverte.

M^{me} Solange Peters (Soc.) : – Je souhaite prendre la parole peut-être en deux temps. Le premier consiste en une position officiellement politique par rapport à la réponse de M. Tosato qui dit l'importance et le respect qui est à promouvoir par rapport aux progrès qui sont faits dans ce domaine. Je pense que ce dossier, qui est sur le bureau depuis maintenant des années et qui semble montrer un avancement pour la fin de l'année, nous permettra d'amener à une description des structures nette et claire, ce qui est déjà un énorme progrès par rapport à la problématique des gens que l'on aimerait voir vivre dans des conditions plus favorables. Néanmoins je suis là aussi au nom – et je déclare là mes intérêts – du conseil de fondation d'ABS pour expliquer qu'il est encore plus complexe d'imaginer comment ces structures sont intriquées et comme il est difficile de faire un travail respectable sur un terrain difficile et surtout dans le respect des consommateurs et des usagers qui restent globalement atteints d'une pathologie d'addiction et qui ne méritent à aucun moment de la prise en charge d'être punis. Dans ce contexte-là je tenais à souligner quelques points, de nouveau au titre de membre du conseil de fondation d'ABS,

et je sais que mon collègue M. Meystre prendra la suite pour me compléter si je ne m'exprime pas de façon assez claire. Le premier de ces points est la problématique de la Terrasse ; l'ABS est extrêmement reconnaissante envers la Ville de Lausanne de prendre en charge le développement ultérieur et le renforcement d'une structure qui permettra à une Terrasse digne de ce nom d'exister juste à côté du Passage, pour ceux qui l'ont déjà visitée, et ceci pour les années à venir puisque ce terrain est maintenant absolument non praticable. Nous n'avons même pas le droit d'y siéger pour nos conseils de fondation, tant il est dangereux. Et cela va être bien sûr renforcé et aménagé concrètement grâce à l'aide de la Ville et à son soutien, et je pense que c'est un progrès pour l'avenir. Néanmoins c'est là que la Terrasse se faisait chaque hiver et cela pose un problème structurel cette année qui mérite d'être traité ici. La problématique consiste probablement en plusieurs points. D'abord la localisation. La coordination des structures autour du Passage s'est avérée extrêmement importante en termes géographiques ces derniers temps. J'en veux notamment pour preuve que les interventions à la Riponne ont dispersé un public au centre ville lausannois au vu d'une certaine menace existant sur la place de la Riponne et qui a donc rendu la fréquentation du Passage moindre. C'est intéressant, cela veut dire que si vous perturbez le chemin des gens et la coordination des structures, cela perturbe aussi l'accessibilité aux structures d'aide à la survie. C'est important parce que c'est un mécanisme assez simple. Donc globalement que la Terrasse se déplace à St-Martin n'est pas anodin en termes de fréquentation par rapport aux habitudes des usagers et notamment la fréquentation des structures vraiment professionnalisées en termes de toxicomanie qu'est le Passage en comparaison à la Soupe populaire. Donc qu'il soit bien clair, j'imagine que le niveau de professionnalisme accordé à ces gens aux heures creuses dans une structure qui serait déplacée à St-Martin sera moindre par rapport à la Terrasse que l'on avait antérieurement. C'est un vrai souci d'ABS et je dois dire que les collaborateurs sont extrêmement réfractaires à l'idée d'aller travailler à St-Martin et y renonceront peut-être. Aussi pour une deuxième raison que je me dois de citer ici qui est la mixité des populations. Ils trouvent extrêmement difficile de traiter avec des usagers qu'ils connaissent très bien, en parallèle à des gens qu'ils ne connaissent pas, qui sont fuyants, qui sont peut-être de passage et qui sont parfois des familles élargies et difficiles à tenir sous surveillance et cela angoisse beaucoup le personnel d'ABS qui ne se sent pas formé pour ça. Troisième point important, il s'avère qu'ABS aura probablement besoin d'engager des gens si cette Terrasse bis à St-Martin s'ouvre au 1^{er} décembre. Et quand on engage des gens, il serait important pour eux que ces contrats d'engagement soient quelque chose de pérenne dans les structures que la Ville de Lausanne et l'Etat de Vaud nous décriront en novembre. Je pense qu'il est assez difficile de trouver des professionnels compétents dans le domaine et qu'il s'agit donc de les garder après dans les structures qui feront l'objet d'une description par nos autorités. C'est une préoccupation que l'on aimerait voir transmise plus loin dans cette recherche de compétences à l'avenir. Voilà donc les soucis que l'on a pour la localisation. Nous aurions souhaité à ABS que la localisation soit plus proche du Passage, ne serait-ce qu'une structure amovible, en Portakabin ou autre, en accord bien sûr avec les personnes vivant dans ce quartier et de façon plus coordonnée avec les structures du Passage actuel. En quatrième et dernier point, il est important pour moi de répercuter ici les soucis que les professionnels d'ABS nous transmettent, eux qui sont sur le terrain tous les jours : cette répression a une raison d'être à moyen et long terme, mais la forme qu'elle a prise actuellement peut par certains aspects préteriter l'aide à la survie ou ce fameux pilier de réduction des risques. Notamment au mois de septembre avec le positionnement de policiers à côté du Distribus, non seulement lorsqu'il y a eu le débarquement à la place de la Riponne mais aussi de façon répétée ces dernières semaines. Sur un mois, le nombre de visites et de passages au Distribus a diminué de 300. On peut estimer qu'environ 300 personnes n'ont pas échangé leurs seringues usagées contre du matériel stérile, donc pris des risques. La seule présence d'un policier à l'entrée du Distribus peut dissuader certaines personnes de s'en approcher. Il faut donc se rappeler que la répression doit aller à l'encontre des dealers et des gens qui font profit financier de la maladie d'autrui et si possible pas au détriment des personnes qui souffrent d'une

pathologie de dépendance et que nous tous, dans ce Parlement, avons la volonté d'aider. Et je pense que c'est ce que l'on l'a fait ces dernières années. C'est un souci qu'il fallait souligner et j'aimerais beaucoup que l'on prenne cela en considération dans notre préoccupation de la sécurité des Lausannois, que l'on ne perde pas de vue le fait que géographiquement le Distribus devrait être déplacé, peut-être de façon prioritaire. Les usagers, et les usagers seulement, devraient être protégés dans des structures adéquatement coordonnées qui seraient adaptées.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – J'aimerais tout d'abord remercier la Municipalité pour les informations très détaillées et fort intéressantes qu'elle nous a fournies. J'ai pu constater – et je pense que mes collègues du PLR auront le même avis que moi – que la Municipalité ou en tout cas le groupe d'experts a quand même pris en considération dans son rapport quelques propositions du groupe PLR, notamment pas de vente d'alcool dans ce local. J'aimerais revenir aussi sur les propos de M^{me} Peters. Pour une fois je suis d'accord avec elle, il y a peut-être juste le dernier point sur la répression, pour laquelle nous n'avons pas exactement le même avis, mais autrement je dois dire que je comprends tout à fait les préoccupations d'ABS quant à la localisation du lieu pour cet hiver à St-Martin. Et pour ceux qui étaient là lorsque nous avons voté les crédits pour ouvrir ABS, quelques mois après, la direction d'ABS s'était rendue compte qu'en fait la mixité de la population qui fréquentait ce lieu créait effectivement des problèmes. Je pense donc qu'il faudra que la Municipalité, ou en tout cas les personnes qui travailleront dans ce lieu, soient extrêmement vigilantes par rapport à ce qui va s'y passer. J'aurais deux questions à poser à la Municipalité. La première par rapport à ce que M. Tosato nous a annoncé. Est-ce que tout cela va faire l'objet d'un préavis ? Et puis le deuxième point, c'est ce que M^{me} Peters a abordé. Pourquoi est-ce qu'il y a des policiers à l'entrée du Distribus ? Est-ce que c'est parce que la Police recherche des dealers à l'entrée du Distribus ?

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – Je rappelle que ce projet tient compte de certaines exigences comme tout le monde l'a souligné ce soir : pas de local d'injection, pas de vente d'alcool. J'aimerais également relever en complément de ce qui a été dit ce soir que nous devons aujourd'hui protéger les personnes toxico-dépendantes. Nous devons les protéger contre les dealers qui les agressent, contre les dealers qui exercent des mesures de contrainte en les obligeant à vendre. Nous devons être également attentifs à ce que nous faisons parce que chaque fois que nous agissons, nous ne faisons que déplacer les problèmes et les lieux où les personnes occupent simplement la place. Et cela nous devons absolument le maîtriser, nous ne pouvons pas, M^{me} Peters, simplement décider de déplacer le Distribus à la bonne volonté ou à la décision d'un élément ou d'un autre. Le Distribus est suivi par un certain nombre de personnes qui ensuite occuperont la nouvelle place et qui généreront de nouvelles revendications de la part de tous les habitants. Nous devons donc être vraiment attentifs. Vous avez pu le voir lorsque nous avons décidé de déplacer les personnes qui occupaient Riponne nord sur les deux étages du bâtiment en dessus de l'ex-Mövenpick. Eh bien c'est une démarche qui prend un mois et lors de laquelle nous avons dû contrôler jour après jour ce qui s'y passait en allant également, par exemple, vérifier si il y avait eu des déplacements sur Riant-Mont ou pas. Nous devons aussi tenir compte des engagements financiers dans les propositions que nous avons mises en place. Notamment des prestations qui entraîneront l'engagement financier du Fonds du CPSLA et obtiennent l'accord de l'Etat. Vous l'avez dit, Madame Peters, vous êtes au conseil de fondation de la Fondation A Bas Seuil qui a déposé un excellent projet et qui a besoin de garantie pour refaire la Terrasse. Nous avons adressé une lettre à votre conseil en disant que nous prenions en charge tous les frais, y compris en cas d'échec. Il est clair que nous ne pouvions pas encore entrer en matière sur la mise en place d'une structure mobile parce que cela coûte des centaines de milliers de francs. Vous savez que ce sont des Portakabin qui ont un certain prix et que cela nécessite aussi des autorisations pour les laisser plus d'un certain temps. Le fait de travailler de manière transitoire comme l'année dernière ne répond pas aux exigences des professionnels de la prise en charge des personnes toxico-dépendantes, qui craignent bien sûr les mélanges de

public. Je le reconnais parfaitement, c'est totalement juste. L'autre solution aurait été de rien faire et cela n'était pas possible non plus. J'ai obtenu l'assurance que la Fondation ABS, et sa direction, mettraient à disposition de ce futur lieu les deux personnes qui ont été engagées et dont le financement a été donné pour cet engagement. Il faudra sinon que l'on discute, soit elles sont mises à disposition, soit le financement est retiré et nous serons obligés d'engager. A ce titre-là nous ne prenons pas les décisions de manière autoritaire, nous avons des rencontres comme vous le savez. La prochaine, avec la direction d'ABS, le conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard et moi-même, aura lieu pas plus tard que jeudi matin. Nous nous voyons pratiquement au jour le jour pour régler ce genre de problématique. Finalement, en réponse à la question de M^{me} Longchamp : il n'y aura à mon avis pas besoin de présenter de préavis sur la partie qui concerne le CPSLA et le Conseil d'Etat. S'ils acceptent un dispositif socio sanitaire, il sera mis en place. Le dispositif social que la Municipalité va mettre en place est intégralement pris en charge dans le cadre du budget 2013 – 2014. Nous n'avons donc pas besoin de venir avec un préavis. La Municipalité s'engage naturellement à dresser en temps utile une communication plus complète au Conseil communal, avec notamment tous les aspects financiers. Mais il n'y a pas besoin de faire de préavis.

M. Gilles Meystre (PLR) : – Les jours que l'on vit et les déclarations que l'on vient d'entendre me font plaisir. Parce qu'il y a une dizaine d'années j'avais déposé une motion qui avait deux volets, un socio sanitaire et un sécuritaire. La Municipalité avait répondu à cette époque au volet socio sanitaire en proposant un bistrot social, mais en négligeant le volet sécuritaire et la nécessité de mettre un peu d'ordre et d'offrir davantage de sécurité sur la place de la Riponne. Eh bien aujourd'hui je constate que la Municipalité va répondre à ma motion puisqu'elle se préoccupe du volet socio sanitaire mais également du volet sécuritaire. Elle le fait encore avec un équilibre qui me semble un peu instable et c'est à ce titre-là que j'aimerais poursuivre les déclarations de Solange Peters en précisant aussi mes intérêts, étant au conseil de fondation du Passage. Je crois que les déclarations qui ont été faites ces derniers temps par rapport à la nécessité de redonner l'espace public aux Lausannois sont bienvenues et je les salue. Mais je crois qu'il s'agit aussi de ne pas agir trop précipitamment, et là je fais référence à la présence policière autour du Distribus qui m'inquiète parce que d'un côté la Ville subventionne des structures et le Distribus pour faire de la réduction des risques, et de l'autre elle compromet cette mission en autorisant une présence policière à un mètre même de celui-ci. Ce n'est pas pour défendre les toxicomanes que je le dis, mais pour défendre une certaine cohérence municipale. Ce sont des risques importants que l'on laisse finalement naître. Ces risques, Solange Peters l'a dit, c'est 300 usagers de moins au Passage et au Distribus en moins d'un mois et je vous rappelle que les personnes qui viennent au Distribus reçoivent une seringue neuve si elles en donnent une usagée. Je m'inquiète parce que ces seringues usagées n'ont pas été échangées et qu'elles peuvent soit être réutilisées x fois avec des problèmes d'hépatites et de HIV, soit parce qu'ils les laissent traîner n'importe où, comme devant notre porte d'immeuble ou dans les préaux des écoles. J'aimerais donc, et c'est là simplement l'objet de mon message, que la Municipalité se souvienne de la promesse qu'avait fait en son temps le commandant Hagenlocher, qui avait donné au Distribus l'assurance de ne pas intervenir dans un rayon de cinquante mètres de celui-ci. Le but n'est pas de fermer les yeux sur les consommateurs, mais de permettre au Distribus de faire son travail socio sanitaire prioritairement. Ok donc avec les impératifs de sécurité. Ok avec des contrôles. Oui à d'éventuelles arrestations à proximité du Distribus si les circonstances l'exigent, je pense notamment à des tentatives de fuite, mais de grâce que les services concernés travaillent ensemble avec discernement et mesure de façon à concilier au mieux les impératifs légitimes de sécurité mais également de réduction des risques.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Je reviens sur les discussions et la votation que nous avons eues lors de la commission pour le préavis 2009/3bis. Bien sûr, à un moment donné nous avons stoppé nos travaux puisque nous attendions le rapport d'experts. Mais à mon souvenir la Municipalité s'était engagée à nous présenter un rapport-préavis

d'intention sur ce qu'elle allait faire suite au rendu de ce rapport. Alors je regrette que ce soit sous cette forme de communication que l'on nous tienne au courant. D'autre part, monsieur Tosato, vous nous avez dit que pour l'implantation tout n'était pas encore sous toit et qu'il y aurait deux structures qui seraient ouvertes, alors est-ce que vous pouvez quand même nous en dire un peu plus ? Est-ce que ces deux structures seraient à Lausanne ? Est-ce qu'il y a une structure qui serait à Lausanne et l'autre à l'extérieur ? Et quid de l'avenir de César-Roux 16 ?

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – Permettez-moi de remercier un certain nombre de conseillères communales et de conseillers communaux qui depuis à peu près huit mois connaissent et suivent, je dirais semaine après semaine, l'évolution de ce dossier. Nous avons réussi ensemble à le mener sans susciter d'oppositions, en construisant ce projet sans s'amuser à tout dévoiler au fil des réflexions. Je vous en sais véritablement gré. Concernant les lieux que j'ai indiqués, madame Longchamp, ils seront tous sur Lausanne. C'est le résultat du rapport du groupe d'experts et du rapport de M^{me} Paroz. Si, et je l'ai indiqué dès le départ, le rapport du groupe d'experts disait qu'il faut implanter un lieu socio sanitaire à Morges, eh bien le municipal de Lausanne sortirait du projet et on serait tranquille avec cela. Mais ce n'est pas le cas. Madame et messieurs, on ne va pas aujourd'hui, lors d'une interpellation, dévoiler ces endroits mais les disponibilités que nous avons en termes de locaux à l'usage de la Commune pour des activités de ce type se résument à peu près, sauf surprise, à tous ceux que vous avez cités de près ou de loin. Et comme je vous l'ai déjà indiqué une fois, je n'aurai aucun tabou avec l'un ou l'autre de ces lieux. J'ai effectivement omis de répondre à la question concernant les interventions de la police autour du Distribus. Le Distribus est un élément essentiel du dispositif en termes de réduction des risques en matière de santé publique. C'est un engagement que nous devons prendre à toujours soutenir cet espace. Je le rappelle à chaque fois à qui veut l'entendre que pour travailler dans des lieux de ce type il faut avoir une formation importante, pouvoir être en adéquation avec une population difficile et vous m'excuserez, je le dis comme cela, il faut être quelques fois un saint. Effectivement, il y a eu à ma connaissance, la direction et le président d'ABS m'ont écrit à ce sujet, une situation où la Police est intervenue à moins de 20 mètres du Distribus pour procéder à l'arrestation d'une personne recherchée. J'ai essayé de voir s'il y avait rupture du protocole d'accords entre la Police et le Distribus sur les limites d'espace d'intervention autour de celui-ci, si c'était une erreur ou si des mots d'ordre différents avaient été donnés. Et je crois, et le président d'ABS l'a aussi reconnu, il s'agissait-là d'un cas difficile. Mais il s'agissait-là d'un cas unique et il n'y a eu de consignes différentes par rapport à cela. Et je suis encore allé, monsieur Meystre, discuter avec les personnes du Distribus à la sortie du Grand Conseil cet après-midi. Il est clair que l'on ne pourra pas entrer en matière sur le fait qu'il ne devrait pas y avoir de voiture de police sur toute la place de la Riponne, c'est un peu difficile. Ce sont des points à examiner et nous devons revoir ce protocole, la séance de jeudi matin nous permettra certainement d'en discuter. Mais je suis d'accord avec vous, monsieur Meystre, il faut faire attention : traquer les clients est une fausse piste.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Je ne vais pas déposer de résolution ce soir. J'attends avec intérêt le communiqué que la Municipalité va nous transmettre, en espérant qu'il sera bien détaillé. Et à la lecture de ce rapport, je verrai si le groupe désire intervenir à nouveau.

Fin de la discussion.

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M^{me} Françoise Longchamp et consorts : « Structure d'accueil pour marginaux et toxicomanes : où en est-on ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Avenue de Chailly. Tronçon chemin de la Fauvette – boulevard de la Forêt. Renouvellement des réseaux souterrains et réaménagement de la chaussée et des trottoirs.

Préavis 2012/23 du 7 juin 2012

Travaux, Services industriels lausannois, Finances et patrimoine vert

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de **13 186 000 francs** pour financer les travaux de mise en séparatif du réseau public d'évacuation des eaux, de renouvellement des réseaux souterrains - eau, gaz et électricité - sur le tronçon de l'avenue de Chailly compris entre le chemin de la Fauvette et le boulevard de la Forêt, limite territoriale avec la commune de Pully, ainsi que ceux de réaménagement et de réfection de la chaussée et des trottoirs.

Ces travaux constituent la première réalisation liée aux Axes Forts de Transports Publics Urbains (AFTPU) dont l'objectif consiste, à l'échelle de l'agglomération, à développer les réseaux de transports publics urbains en complément des infrastructures existantes comme les métros m1 et m2, et, à l'échelle plus locale, à optimiser et augmenter l'offre des transports routiers urbains. L'intervention relative aux AFTPU, prévue dans le cadre de ce projet, est un maillon de l'axe des Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) « Béthusy – Chailly ». La réalisation du solde des aménagements nécessaires à la création de cet axe de BHNS fera l'objet de demandes de crédits d'investissement spécifiques, par le biais d'autres préavis.

2. Historique

L'avenue de Chailly, délimitée géographiquement à l'Ouest par le pont de Chailly et à l'Est par le boulevard de la Forêt, s'est développée au fil du temps : anciennement route de Belmont, elle passe progressivement de l'état de simple route de liaison, permettant l'accès au hameau de Chailly à partir du chemin du Village (jusqu'à la 2^e moitié du 19^e siècle), à celui d'avenue favorisant la desserte du quartier de Chailly et le transit du trafic des quartiers et communes situées au Nord-est de la ville, ce qui en a fait une voie d'accès et de liaison importante de l'agglomération lausannoise.

Dans un premier temps, l'habitat s'est développé le long des chemins du Village et de Valdézia ainsi que dans le périmètre du Pont de Chailly. Les aménagements se sont ensuite régulièrement étendus sur l'ensemble du périmètre du quartier de Chailly, suivant l'axe de l'avenue. Cette dernière phase de développement date principalement de la période de l'entre-deux-guerres (1920 à 1940), puis des années 1950 à 1970.

La plupart des canalisations existantes situées sous la chaussée datent de l'après-guerre, à l'exception des conduites de transport d'eau, posées par étapes à partir de la fin du 19^{ème} siècle : conduite Pont-de-Pierre (1895) et conduite du Pays d'Enhaut (1901). Le réseau de distribution d'eau, tout comme celui d'évacuation des eaux, ont été construits à partir de 1945, celui d'électricité dans les années 50 et les conduites de gaz ont été mises en place à partir des années 60.

3. Situation actuelle

3.1 Réseaux souterrains

Le quartier de Chailly est situé dans le bassin versant de la Vuachère. L'extension du système séparatif dans ce secteur constitue une étape importante pour le développement du réseau public d'assainissement. En effet, conformément au Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), en cours de validation, l'adaptation des réseaux publics et privés d'évacuation des eaux dans les quartiers situés en amont de l'avenue de Chailly a été planifiée et d'importants travaux ont déjà été réalisés. Ainsi, plusieurs tronçons du réseau secondaire ont été équipés en système séparatif (Chemin de la Fauvette, chemin du Village, chemin de la Plaisante), mais sont encore raccordés à un réseau principal (avenue de Chailly) équipé d'un système unitaire. Dès lors, la mise en séparatif projetée permettra de valoriser les travaux déjà réalisés en amont et d'achever la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux, pour un bassin versant correspondant à une surface de 23 ha. Il est à noter, en outre, que les canalisations publiques actuelles ne présentent plus une garantie d'étanchéité suffisante et doivent, de ce fait, être réhabilitées.

eauservice entend saisir l'opportunité de ces travaux pour renouveler et améliorer l'ensemble de son réseau. La conduite d'eau du Pont-de-Pierre, alimentant le réservoir du Calvaire, a été remplacée récemment jusqu'au droit du Pont de Chailly. La conduite d'eau du Pays d'Enhaut dessert quant à elle les réservoirs du Calvaire et de Montalègre. De ces ouvrages, les eaux sont distribuées dans le réseau lausannois. Le régime de pression dans le périmètre situé au sud de l'avenue était relativement bas et a subi une première amélioration dans le cadre des travaux réalisés ces dernières années dans le quartier de Béthusy. Une nouvelle zone de pression alimentée par le réservoir de Chailly, situé 25 mètres plus haut que le réservoir du Calvaire, alimente actuellement cette zone. Les conduites d'amenée subsistantes des eaux du Pont-de-Pierre et du Pays d'Enhaut sont centenaires, la dernière passant en outre au travers de propriétés privées entre le chemin du Ravin et la Gottéttaz. Ces dernières années, **eauservice** est intervenu à plusieurs reprises suite à des ruptures sur ces conduites dont l'état se dégrade rapidement.

Certains tronçons de la conduite de gaz sont en très mauvais état et ont nécessité plusieurs interventions pour réparer des fuites. Par ailleurs, le revêtement isolant de la conduite en amont du chemin de la Fauvette est complètement désagrégé et le tronçon entre le chemin de Valdèzia et le boulevard de la Forêt, datant de 1938, est à remplacer sans délai. C'est pourquoi le Service du gaz envisage le remplacement de la conduite de distribution ainsi que la pose d'une nouvelle conduite de transport haute pression.

3.2 Voirie et espaces publics

Selon la hiérarchisation du réseau, définie dans le Plan directeur communal¹ dans son chapitre consacré aux déplacements, l'ensemble de l'avenue de Chailly fait partie du réseau principal B². A ce titre, cette avenue peut être considérée comme une voie de communication principale d'entrée de ville. Le volume actuel du trafic journalier moyen des jours ouvrables (sur 24 heures) se situe entre 11 000 et 13 000 véhicules³ sur le tronçon compris entre le Pont de Chailly et la limite territoriale avec la commune de Pully. Cet axe fait également partie des itinéraires cyclables définis dans le Plan directeur communal. Enfin, la ligne urbaine de bus n° 7 (terminus à Val-Vert) dessert cet axe avec une fréquence de 6 minutes aux heures de pointe.

¹ Dossier du Plan directeur de la ville de Lausanne, 1995, chapitre 4.3 : Transports individuels et motorisés.

² Le réseau principal a pour fonction d'assurer les liaisons avec les communes de l'intérieur de l'agglomération ainsi qu'entre les quartiers de la ville.

³ Lausanne régions, comptages périodiques de trafic TI-TC 2010, juillet 2011.

4. Travaux prévus

4.1 Réseaux souterrains

Les travaux de renouvellement des réseaux souterrains à réaliser et faisant l'objet du présent préavis concernent les tronçons suivants :

- Etape 1 : tronçon Fauvette - Valdézia
- Etape 2 : tronçon Valdézia – Boulevard de la Forêt, y compris les chemins de Valdézia et du Ravin

4.1.1 Etape 1 : tronçon Fauvette - Valdézia

Service d'assainissement

Des collecteurs permettant une évacuation des eaux en système séparatif ont été mis en place lors des travaux réalisés dans le cadre du chantier du pont de Chailly, jusqu'au droit du chemin de la Fauvette. Le tronçon situé en amont du réseau séparatif exécuté, est actuellement toujours équipé en système unitaire.

Il est dès lors nécessaire d'achever la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux afin de diminuer les débits d'eaux claires parasites arrivant à la STEP de Vidy et de valoriser les infrastructures d'évacuation des eaux déjà réalisées en amont et en aval de l'avenue (chemins de la Fauvette et du Village, pont de Chailly).

Tous les raccordements aux bâtiments seront contrôlés et, si nécessaire, remplacés intégralement jusqu'en limite de parcelle.

Eauservice

L'ancienne conduite du Pont-de-Pierre, en fonte grise DN 500 sera remplacée par un tuyau en fonte DN 400. Une conduite en fonte DN 600 posée en parallèle permettra, à l'achèvement des travaux, de supprimer le tronçon du Pays d'Enhaut traversant les parcelles privées entre les chemins du Ravin et de la Gottettaz.

eauservice remplacera également la conduite de distribution sur l'avenue de Chailly, entre les chemins de la Fauvette et de Valdézia, par une conduite en fonte DN 200, et profitera de doubler le réseau de distribution avec un second tuyau en fonte DN 200 afin de finaliser le nouveau régime de pression Chailly dans le périmètre Sud de l'avenue de Chailly.

Service du gaz et du chauffage à distance

Le réseau de distribution de gaz est constitué d'une conduite en acier soudé DN 200, installée entre 1977 et 1984. Une partie du réseau actuel est en très mauvais état (revêtement isolant en PE complètement désagrégé), et un autre tronçon du réseau doit être déplacé, car il se trouve en conflit avec le tracé des canalisations d'évacuation des eaux. Au total, environ 75 % du réseau actuel sera remplacé dans le périmètre des interventions par une nouvelle conduite de distribution basse pression DN 225.

Le Service du gaz prévoit également la pose d'une nouvelle conduite de transport haute pression DN 160 sur l'ensemble du tronçon.

Tous les raccordements aux bâtiments seront remplacés intégralement jusqu'en limite de parcelle.

Service de l'électricité, réseaux de distribution

Le réaménagement de ce tronçon de l'Avenue de Chailly, entre le chemin de la Fauvette et le chemin de Valdézia est mis à profit pour adapter et moderniser les infrastructures souterraines du réseau électrique de distribution.

Les travaux prévus dans le cadre de ces nouveaux aménagements sont les suivants :

- complément de conduites souterraines sur l'avenue de Chailly, entre le chemin de la Fauvette et le chemin de Beau-Val, avec une traversée de route et adaptation de l'introduction du poste de transformation de Beau-Val ;
- création de nouvelles traversées ponctuelles de l'Avenue de Chailly, par des tubes enterrés, pour permettre le tirage de câbles électriques qui viennent remplacer ou compléter l'alimentation de parcelles de part et d'autre de la chaussée ;
- complément de conduites souterraines sur le chemin du Ravin et sur le chemin de Valdézia et renouvellement des câbles de moyenne tension (MT) et basse tension (BT) concernés et dont la durée de vie arrive à échéance ;
- modernisation du réseau électrique BT et MT sur l'emprise du chantier.

Dans le cadre de fouilles communes avec le réseau souterrain, la mise sous tubes des câbles de l'éclairage public est prévue sur l'avenue de Chailly et les chemins de Beau-Val, du Ravin et de Valdézia.

Service de l'électricité, éclairage public

Dans le cadre du projet de réaménagement du tronçon concerné, l'éclairage public viendra s'intégrer dans l'emprise des travaux du réseau souterrain pour adapter et moderniser les éléments existants suivants :

- changement partiel de l'éclairage public aux chemins de Beau-Val et du Ravin, avec remplacement de certains luminaires vétustes par des éléments de nouvelle génération aux performances accrues ;
- mise sous tubes, dans le cadre de fouilles communes avec le réseau souterrain, des câbles de l'éclairage public pour certains tronçons ponctuels sur l'avenue de Chailly et les chemins de Beau-Val et du Ravin.

Des adaptations complémentaires seront éventuellement nécessaires pour tenir compte de changements possibles au niveau des mâts des transports publics et où l'éclairage public est concerné.

Service multimédia

Ce service profitera de l'opportunité des travaux d'aménagement pour installer, en fouilles communes, des tubes en attente pour l'extension de son réseau de conduites souterraines sur l'avenue de Chailly et les chemins de Beau-Val, du Ravin et de Valdézia.

Service des parcs et domaines

Depuis une dizaine d'années, le service des parcs et domaines s'est borné à effectuer une gestion minimale des arbres de cette avenue, sachant que de gros travaux de renouvellement et remise en état des conduites et canalisations en sous-sol allaient engendrer des abattages. Sur les 72 emplacements d'arbres de l'époque, il reste actuellement 59 arbres dont un tiers (une vingtaine) est sans avenir (moribonds, blessés, déformés, voire dangereux). Aujourd'hui, le projet des Axes Forts du PALM s'est ajouté au chantier de renouvellement des conduites et canalisations et va engendrer des modifications non négligeables de la chaussée avec des conséquences sur l'avenir de certains arbres de cette avenue relativement étroite à certains endroits.

Le service des parcs et domaines, qui a participé au développement de ce projet de réaménagement, propose de profiter de cette situation pour replacer les arbres de manière plus adaptée à la nouvelle donne et offrir ainsi de meilleures conditions pour les piétons, tout en répondant aux exigences du trafic routier et des Axes Forts.

Au final, le projet prévoit 59 arbres au total, ce qui induit l'abattage de 42 arbres (dont une vingtaine de toute façon condamnée à très court terme) et la replantation dans de meilleures conditions de 41 nouveaux arbres.

4.1.2 Etape 2 : tronçon Valdézia – Boulevard de la Forêt, y compris les chemins de Valdézia et du Ravin

Service d'assainissement

Le secteur Est de l'avenue de Chailly est actuellement équipé d'un système unitaire d'évacuation des eaux, raccordé au réseau séparatif existant de la Coudrette. Dans le cadre des travaux projetés, les eaux usées seront raccordées au réseau de la Coudrette, alors que les eaux claires seront dirigées sur le voûtage du Riolet.

L'achèvement de la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux de ce secteur permettra, en plus de participer à la diminution des débits d'eaux claires parasites arrivant à la STEP de Vidy et à la valorisation des infrastructures d'évacuation des eaux déjà réalisées en amont de l'avenue (chemin de la Plaisante), de supprimer un déversoir d'orage existant, source épisodique de rejet pollué dans le cours d'eau du Riolet.

Tous les raccordements aux bâtiments seront contrôlés et, si nécessaire, remplacés intégralement jusqu'en limite de parcelle.

eauservice

Ce service prévoit le remplacement des anciennes conduites du Pont-de-Pierre et du Pays d'Enhaut en fonte grise DN 500 par deux tuyaux en fonte DN 400 et DN 600, sur l'ensemble du tronçon, ainsi que le changement de la conduite de distribution existante par une conduite en fonte DN 200. Il profitera en outre de ces travaux pour finaliser le nouveau régime de pression Chailly dans le périmètre sud de l'avenue de Chailly, en doublant le réseau de distribution jusqu'au chemin du Riolet avec un second tuyau en fonte DN 200. Le remplacement de la conduite de distribution au chemin de Valdézia par une nouvelle canalisation DN 150 est également prévu dans le cadre de ces travaux.

Service du gaz et du chauffage à distance

Le réseau de distribution de gaz est constitué d'une conduite en fonte DN 80 datant de 1938. Cette conduite en fonte doit être remplacée impérativement pour des raisons de sécurité (risque de rupture et de fuite) par une nouvelle conduite de distribution basse pression DN 225. La mise en place d'une nouvelle conduite de transport haute pression DN 160 sur l'ensemble du tronçon est également prévue.

Tous les raccordements aux bâtiments seront remplacés intégralement jusqu'en limite de parcelle.

Service de l'électricité, réseaux de distribution

Le réaménagement de ce tronçon de l'avenue de Chailly, entre le chemin de Valdézia et le Boulevard de la Forêt est mis à profit pour adapter et moderniser les infrastructures souterraines du réseau électrique de distribution.

Les travaux prévus dans le cadre de ces nouveaux aménagements, sont les suivants :

- complément de conduites souterraines sur l'avenue de Chailly, entre le chemin de Valdézia et le chemin du Riolet, avec des traversées ponctuelles ;
- modernisation du réseau électrique BT et MT sur l'emprise du chantier.

Il est prévu d'utiliser les fouilles prévues par le réseau souterrain pour y installer, en fouilles communes, des tubes vides pour l'usage du Service multimédia (SIMA), ainsi que des tubes pour l'éclairage public.

Service de l'électricité, éclairage public

Dans le cadre du projet de réaménagement du tronçon concerné, l'éclairage public vient s'intégrer dans l'emprise des travaux du réseau souterrain pour adapter et moderniser certains éléments existants.

Dans le cadre de fouilles communes avec le réseau souterrain, la mise sous tubes des câbles de l'éclairage public est prévue, pour certains tronçons ponctuels, sur l'avenue de Chailly et le chemin de la Coudrette.

Des adaptations complémentaires seront éventuellement nécessaires pour tenir compte de changements possibles au niveau des mâts des transports publics et où l'éclairage public est concerné.

Service multimédia

Ce service profitera de l'opportunité des travaux d'aménagement pour installer, en fouilles communes, des tubes en attente pour l'extension de son réseau de conduites souterraines.

Comme indiqué ci-dessus (Service de l'électricité), le Service multimédia procédera au complément de conduites, dans des fouilles communes avec le réseau souterrain, sur l'avenue de Chailly et le chemin de la Coudrette.

4.2 Réaménagement du quartier

4.2.1 Généralités

L'avenue de Chailly, qui sera empruntée par des Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), se situe sur le réseau routier structurant. Les prévisions de trafic tenant compte des interventions à la Place de la Sallaz et la rue du Bugnon sont de près de 13'000 véhicules par jour entre le Pont-de-Chailly et la limite communale de Pully. Celle-ci parcourt des secteurs très différents tels que le Pont-de-Chailly - un centre secondaire de la ville de Lausanne disposant de nombreuses activités de service -, le secteur de Chailly-Village, avec ses commerces et son église, ainsi que le secteur des Coudrettes, ayant une densité moindre et offrant une voirie très étroite.

Le réaménagement de l'avenue de Chailly répond globalement aux objectifs suivants :

- amélioration de la vitesse commerciale des transports publics, adaptation de la voirie pour permettre le passage de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) prévus dans le cadre du projet des axes forts, soit des trolleybus à grande capacité (trolleybus à double articulation) et pour un meilleur confort d'utilisation ;
- optimisation des liaisons piétonnes (nouvelles traversées piétonnes) ;
- amélioration de la sécurité des cyclistes (bandes cyclables) ;
- augmentation de la fluidité du trafic individuel motorisé et limitation de l'impact sur l'offre en stationnement ;
- amélioration de la qualité de l'espace public (trottoirs traversants, alignements d'arbres, trottoirs élargis).

4.2.2 Transports publics

L'un des objectifs principaux de ce réaménagement consiste à améliorer la vitesse commerciale des transports publics sur l'avenue de Chailly. Au vu de la géométrie de la voirie et des conditions locales, le choix a été fait de proposer des arrêts sur chaussée en entrée de ville par rapport à une variante de type voie bus réservée, très gourmande en surface et finalement moins efficace. Dans la variante retenue, les véhicules attendent derrière le trolleybus lorsque celui-ci fait son arrêt. Cela permet de dégager la voirie devant le trolleybus et de ne pas avoir à perdre de temps lors de la réinsertion dans le trafic. L'espace ainsi gagné par l'absence d'une voie bus est redistribué au bénéfice des piétons et des cyclistes et permet également de limiter fortement l'impact sur le stationnement public dans le secteur dense proche du Pont-de-Chailly. Les évaluations effectuées ont démontré que cette solution est plus efficace que la création d'une voie bus. Les arrêts dans le sens entrée de ville concernés par cette modification sont : Pont-de-Chailly et Chailly-Village, l'arrêt Coudrette étant maintenu sur voirie.

Pour le surplus, les emplacements des arrêts de bus sont maintenus. Toutefois l'arrêt Pont-de-Chailly en direction de la ville de Lausanne est déplacé afin de permettre l'alignement des futurs trolleybus bi-articulés. Les modifications essentielles peuvent se résumer ainsi :

- déplacement de l'arrêt Pont de Chailly en entrée de ville se situant au droit du giratoire. La géométrie de cet arrêt pose aujourd'hui des difficultés d'alignement des trolleybus. La situation deviendrait inacceptable avec l'utilisation des BHNS. Cet arrêt sera donc déplacé devant la Poste, en face de l'actuel arrêt en direction de Pully. En plus d'offrir une solution optimale pour les manœuvres d'approche des trolleybus, cela permettra également de proposer une unité de cet arrêt et d'équilibrer légèrement les inter-distances avec les arrêts Chailly-Village et Fauconnières ;
- élargissement des quais pour les arrêts Chailly-Village, création d'une nouvelle traversée piétonne, mise en place d'un îlot longitudinal de séparation des sens de trafic ;
- élargissement du quai sud de l'arrêt de bus Coudrette.

4.2.3 Circulation individuelle motorisée

L'avenue de Chailly comporte une voie de circulation dans chaque sens et présente des largeurs très variables sur le tronçon compris entre le Pont de Chailly et le chemin de Valdézia. Par rapport à la situation actuelle, les principales modifications sont le déplacement de l'arrêt Pont-de-Chailly mentionné ci-dessus, le réaménagement du secteur situé entre la rue de Fauvette et le 23 de l'avenue de Chailly (station service), le réaménagement de l'arrêt de Chailly-Village ainsi que le traitement légèrement surélevé hors chaussée du stationnement sur toute l'avenue.

La traversée piétonne au droit du chemin du Devin est régulée afin de faciliter le passage des trolleybus et sécuriser les piétons. Aujourd'hui, il n'est pas rare de constater que le flux incessant de piétons crée un blocage de la circulation, générant des pertes non négligeables de temps pour les trolleybus.

Dans le secteur compris entre la Fauvette et le N° 23 de l'avenue de Chailly, le stationnement a été largement réorganisé en proposant de déplacer l'arborisation en bordure de voirie. Ces transformations permettent de limiter l'aspect routier de l'avenue en offrant un caractère plus apaisé tout en garantissant la bonne circulation des différents modes de transports.

Le secteur de Chailly-Village verra, comme mentionné dans le chapitre 4.2.2, le réaménagement de l'arrêt permettant une meilleure identification du lieu en resserrant la voirie de manière à donner plus d'espace aux piétons. Ce nouveau dispositif permettra d'assurer l'arrêt sur chaussée dans le sens entrée de ville dans de bonnes conditions de sécurité, en évitant tout risque de dépassement intempestif du trolleybus.

Pour le tronçon étroit compris entre le Chemin de Valdézia et la limite communale avec Pully, le gabarit actuel de 6m sera maintenu en raison des fortes contraintes (murs, trottoir en porte-à-faux).

4.2.4 Circulation des piétons

Les liaisons piétonnes seront améliorées, notamment par la réalisation de trottoirs continus au droit des débouchés des chemins de la Fauvette, du Village, de Valdézia, de la Plaisante, du Ravin et de la Coudrette.

Il est en outre prévu de sécuriser le cheminement des piétons par le balisage de quatre nouvelles traversées, dont trois sécurisées avec des îlots centraux. La première se situe au droit du N° 10 et répond à une demande des habitants du quartier de Chailly. La deuxième, face au N° 38, permet d'améliorer les liaisons entre le chemin du Village et l'Eglise de Chailly. La troisième, face au N° 44, permet d'améliorer la traversée des usagers du bus et d'assurer la liaison avec les commerces. Enfin, une nouvelle traversée face au N° 52

permet d'éviter le trottoir très étroit au Sud de l'avenue pour cheminer plus confortablement le long du trottoir Nord.

4.2.5 Circulation des cycles

Le tronçon de l'avenue de Chailly compris entre le Pont de Chailly et la limite communale constitue un itinéraire à valoriser pour les déplacements des cyclistes. Il permet un accès direct au quartier de Chailly, et au centre-ville depuis l'Est et présente une topographie favorable. Pour mémoire, cet axe fait partie des itinéraires cyclables définis dans le Plan directeur communal.

En raison de l'espace restreint à disposition, les mesures de protection pour les cyclistes (bandes cyclables) sont proposées sur le tronçon compris entre la sortie du Pont de Chailly et le carrefour avec le chemin de Valdézia.

4.2.6 Places de stationnement

Dans l'état actuel des réflexions menées, nous estimons à une vingtaine le nombre de places de stationnement qui seront supprimées dans tout le secteur concerné sur les 153 places recensées à ce jour. Le tableau ci-après donne une estimation de l'impact sur le stationnement du réaménagement envisagé.

Types de places	Etat existant	Etat futur	Différence selon type
Places pour deux roues	23	30	+7
Places pour voitures	153	134	-19
Places pour livraisons	2	2	0
Places pour handicapés	1	1	0

En outre, l'équipement nécessaire à la gestion du stationnement consistera à mettre en place huit horodateurs, à renouveler la signalisation et le balisage conformément au régime de stationnement retenu pour ce genre de projet, tout en cherchant à obtenir une compréhension optimale du statut des places de parc par les utilisateurs.

4.2.7 Eclairage public

L'éclairage public n'est pas modifié. Seule une adaptation de 4 lampadaires accrochés à des mâts *tl* est nécessaire, ces derniers devant être déplacés.

5. Agenda 21 et développement durable

La mise en séparatif du réseau public d'évacuation des eaux dans ce secteur contribuera à l'amélioration du rendement de l'épuration à la STEP de Vidy, principalement par la diminution des apports d'eaux claires. Le volume des eaux pouvant ainsi être extrait du réseau d'eaux usées s'élève à environ 85'000 m³ par an, soit l'équivalent des rejets annuels moyens de 530 habitants.

Le réaménagement de l'avenue de Chailly est conforme à l'état d'esprit du développement durable tel que défini dans le rapport préavis n° 155 du 8 juin 2000⁴ relatif à la "Mise en place d'un Agenda 21 en Ville de Lausanne". Le projet satisfait aux objectifs de la politique des transports en favorisant les déplacements des piétons, des cyclistes et ceux des transports publics. Il améliore la qualité de l'environnement du centre-ville grâce à la création de nouvelles traversées piétonnières, à la plantation d'arbres et à l'utilisation de revêtements routiers réduisant les nuisances sonores. Il peut être relevé d'ailleurs que la

⁴ BCC 2000, tome II

démarche « Quartiers 21 » a clairement mis en évidence l'importance que les Lausannois accordent au thème de la mobilité.

6. Procédure

Il y a lieu de rappeler que, préalablement à la mise à l'enquête, ce projet a été :

- présenté aux habitants et commerçants du quartier de Chailly, lors d'une séance publique tenue le 9 décembre 2010 à la maison de quartier de Chailly. Les variantes d'aménagements en études ont été dévoilées lors de cette séance et une large majorité des participants a manifesté son intérêt pour un certain nombre d'options d'aménagement ;
- soumis à l'examen du Département des infrastructures (DINF) conformément aux dispositions des articles 3, respectivement 10, de la Loi sur les routes (LRou), ainsi qu'à l'article 58 de la Loi sur l'aménagement du territoire (LATC).

C'est sur la base de ce double préalable que le projet définitif a été finalisé et soumis à l'enquête publique, du 1^{er} au 29 février 2012, selon l'article 13 LRou. Cette mise à l'enquête a suscité trois oppositions et deux observations.

6.1. Oppositions déposées pendant l'enquête publique

Comme il est d'usage après chaque enquête publique ayant fait l'objet d'observations et/ou d'oppositions, des séances de concertation ont été organisées afin d'offrir à tous les intervenants la possibilité d'exposer leur position à la Direction des travaux, avant de répondre formellement par le biais du préavis. Certains échanges ont permis de répondre à plusieurs points d'inquiétude et de dissiper les malentendus, permettant dans certains cas le retrait de l'opposition.

6.1.1 Opposition de l'Association des commerçants de Chailly, représentée par MM. Guy Gaudard, Président et Frédéric Zurcher, Trésorier

Rappel de l'opposition

Lors de la présentation le 9 décembre 2010 à la population du projet de réaménagement de l'avenue de Chailly, il a été annoncé qu'entre 15 et 19 places de parc au maximum seraient supprimées sur la totalité de l'axe de Chailly-Rosiaz. Cette information avait induit une partie des riverains et des commerçants à lancer une pétition s'opposant à cette mesure jugée disproportionnée.

Après consultation de la mise à l'enquête publique, une délégation de notre association représentée par MM. Rey, Hadid, Toniutti et Gaudard a été reçue le 10 février 2012, par vos services, où elle a été informée que 30 places de parc (soit environ 20% du nombre existant et 50% de plus qu'annoncé) seraient en définitive supprimées. L'impact de cette mesure pour l'accès de notre clientèle à nos commerces et pour le parcage des véhicules des riverains est inadapté et excessive face au bassin de population du quartier.

Dès lors, notre association s'oppose au projet de réaménagement de l'avenue de Chailly, tel que présenté à mis à l'enquête du 31 janvier au 29 février 2012.

Réponse

La Direction des travaux a rencontré l'association des commerçants de Chailly en date du 17 avril 2012. Lors de cette réunion, quelques adaptations au projet de réaménagement ont été proposées permettant la création de 10 places de stationnement par rapport au projet mis à l'enquête. Cela permet de limiter la suppression des places de stationnement à 19 places, comme cela avait été présenté en séance publique du 9 décembre 2010. Ces propositions ont été très bien reçues par les représentants de l'association des commerçants.

6.1.2 Opposition du Garage du Pont de Chailly, représenté par M. Fausto Mariotti

Rappel de l'opposition

Messieurs,

Nous avons appris par notre association que les places de parc situées devant la station-service seraient diminuées à 5. Beaucoup de nos clients changeront de garage car nous ne pouvons pas stationner ailleurs même pour une courte durée les véhicules que nous réparons ou auxquels on change les pneus.

Notre station-service vient d'être rénovée par le nouveau pétrolier et les travaux ne manqueront pas de faire fuir notre clientèle, qui ne reviendra pas à la fin de ceux-ci. L'année 2012 s'annonce difficile et nous ne désirons pas vivre la situation actuelle à la Sallaz.

Dès lors, nous nous opposons au projet, tant que nous n'aurons pas les garanties que la Ville nous remboursera le manque à gagner dû aux travaux et que vous diminuerez de moitié les places de parc devant Chailly 23.

Espérant que ce courrier retienne toute votre attention, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos meilleures salutations.

Réponse

La Direction des travaux a rencontré M. Fausto Mariotti en date du 17 avril 2012. Lors de cette séance, quelques adaptations au projet de réaménagement ont été proposées permettant de limiter la suppression de places de stationnement à 19 places, comme indiqué lors de la présentation publique du 9 décembre 2010. Ces propositions ont été très bien reçues par M. Fausto Mariotti.

6.1.3 Opposition de Guillard & Metzger SA, représenté par M. Bernard Metzger

Rappel de l'opposition

Messieurs,

Suite à l'entretien instructif que j'ai eu avec M. R. Kankwende vendredi passé et malgré ses assurances, je m'oppose fermement à l'aménagement prévu à l'avenue de Chailly dans sa forme actuelle. Voici les raisons :

- *La durée excessive des travaux dans un quartier qui est un centre important pour la ville, d'ailleurs il semblerait que l'on parle déjà sous couvert d'une durée de 36 mois !!!*
- *Le coût qui enflera la dette municipale déjà exorbitante, il y a assez de chantier en cours dans notre ville qui perturbent la vie du citoyen à pied, à vélo ou en voiture.*
- *L'accessibilité du centre de Chailly sera gravement perturbé non seulement par les fouilles en constant déplacement mais également par l'entreposage du matériel (tuyaux, câbles etc.) des machines de chantier, trax, pelleteuses etc. et les Portakabin pour les ouvriers qui arrivent naturellement avec leurs voitures au travail, quoi de plus normal. Je revois les désagréments et le désordre lors du réaménagement de Rovéréaz.*
- *Et pour couronner le tout la perte de 30 !! places de parc, le quartier est déjà en manque chronique de places surtout depuis l'introduction du macaron M qui a favorisé l'éclosion de nombre de voitures ventouses.*

En finalité l'impression se dégage nettement que tout est mis en œuvre pour sacrifier le commerce, qui pourtant fait vivre la ville, à l'autel des terroristes anti-voitures.

Au vu de ce qui précède la nécessité et l'urgence ne sont pas démontrés et je m'oppose au projet de réaménagement de l'avenue de Chailly tel que présenté et mise à l'enquête du 31 janvier au 29 février 2012.

Veillez croire, Messieurs, à l'expression de mes sentiments distingués.

Réponse

La Direction des travaux a rencontré M. Bernard Metzger en date du 23 avril 2012. Lors de cette réunion, les éléments de réponse suivants ont pu être apportés :

- la mise à l'enquête du projet d'aménagement porte uniquement sur les aménagements proposés en surface. La réfection des réseaux d'eau, de gaz, d'électricité ou d'assainissement, la durée des travaux, l'acceptabilité du projet au vu des finances publiques, voire même les gênes présumées imputables aux travaux ne sont pas des motifs d'opposition ;
- la durée des travaux planifiée est de 24 mois et non pas 36 mois ;
- les travaux seront réalisés en recherchant autant que possible à limiter la gêne pour les riverains du secteur.

De plus, quelques adaptations au projet de réaménagement ont été proposées permettant la création de 10 places de stationnement par rapport au projet mis à l'enquête. Cela permet de limiter la suppression du stationnement à 19 places, comme cela avait été présenté en séance publique du 9 décembre 2010.

6.2 Observations déposées pendant l'enquête publique

6.2.1 Observations de la Société de développement de Chailly-Béthusy (SDCB)

Rappel des observations

Messieurs,

L'enquête publique concernant le projet susmentionné a retenu toute notre attention, et après analyse des plans et du rapport technique, nous nous permettons, par la présente, de faire les remarques et suggestions suivantes :

a) Dans l'ensemble, le projet soumis à l'enquête publique est conforme aux plans présentés lors de la séance publique et de la fête à Chailly.

Il nous paraît essentiel qu'il y ait une bonne coordination entre la SDCB et la société des commerçants d'une part et la direction des travaux d'autre part pour que la mise en œuvre du chantier se fasse le mieux possible. Nous sommes prêts à participer aux séances de chantier pour assurer une bonne coordination avec la population.

b) La SDCB tient au maintien du pavillon de l'arrêt du Pont de Chailly actuel. Il est une mémoire du lieu et nous avons des idées de son affectation future et des services qu'il peut rendre. Nous vous en ferons part lors d'une discussion que nous demandons.

c) Selon le plan annexé, il nous paraît possible tout en maintenant le pavillon de créer 3-4 places rapides (15') sur l'arrêt actuel en remplacement de celles perdues devant la Poste.

d) Sur le tronçon du n° 20 - n° 34 et à Chailly-Village, nous suggérons de positionner les arbres env. 2,50 m plus en arrière ; les avantages sont les suivants :

- Elle permet aux arbres un développement plus harmonieux et généreux (grand développement).

- Elle permet de gagner des places deux-roues devant chaque arbre et de gagner facilement 8-9 places de parking avec de légères modifications d'implantation (voir plans annexés).

Nous demandons une entrevue de travail avec le service des routes et de la mobilité, rapidement, accompagné d'un représentant du comité des commerçants pour discuter des propositions ci-dessus voire d'autres que suggéreront les plans définitifs et ainsi rassurer les usagers locaux et habitants riverains du chantier.

Dans l'attente de votre contact, nous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Réponse

La Direction des travaux a rencontré les représentants de la Société de développement de Chailly-Béthusy, en date du 17 avril 2012. Lors de cette réunion, des adaptations au projet de réaménagement ont été proposées permettant de limiter la suppression de places de stationnement à 19 places comme indiqué lors de la présentation publique du 9 décembre 2010. Ces adaptations découlent pour partie de propositions d'aménagement transmises par la SDCB. Ces modifications ont été très bien reçues par les représentants de la SDCB.

6.2.2 Observation de l'Association Pro Vélo Région Lausanne, représentée par M. Stéphane Bolognini, Président, et Mme Karine Crousaz, Vice-présidente

Rappel de l'observation

Madame, Monsieur,

Nous avons examiné la mise à l'enquête susmentionnée concernant les aménagements cyclables. Nous avons déjà apporté des éléments à ce projet dans le cadre du GDRL mais une amélioration semble nécessaire et possible.

Si, de façon générale, le projet est satisfaisant, il est par contre inquiétant de constater que la bande cyclable est collée au stationnement voiture perpendiculaire alors que 4.12 m sont disponibles pour la partie voiture (avant l'arrêt de bus du Chemin du Ravin sortant de la ville). Il serait souhaitable de laisser un espace libre d'environ un mètre de largeur entre la bande cyclable et le stationnement voiture, toute en diminuant largeur de la chaussée voiture d'autant. Il est en effet primordial que la sécurité des cyclistes soit respectée, ce qui n'est pas réalisé dans ce cas de figure.

En espérant qu'une solution pourra être trouvée en vue de favoriser la mobilité douce à Lausanne, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Réponse

Cette observation a été totalement prise en compte dans le cadre du projet. Elle a fait l'objet de la réponse écrite du 1^{er} mars 2012 à Pro Vélo Région Lausanne reproduite ci-dessous :

Madame, Monsieur,

Votre courrier du 24 février 2012, relatif à l'objet cité en titre, a retenu toute notre attention et nous vous en remercions. A sa lecture, nous sommes en mesure de vous communiquer les informations suivantes.

Précisons tout d'abord que le marquage routier n'est mentionné qu'à titre indicatif sur les plans de mise à l'enquête.

S'agissant du marquage de la bande cyclable dans le secteur en question, nous ne manquerons pas de l'éloigner du stationnement voitures lors de l'élaboration des plans de marquage qui feront l'objet d'une décision municipale ultérieure.

En espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

7. Programme des travaux

Les travaux décrits ci-dessus sont planifiés pour débiter d'ici l'hiver, pour une durée totale de 24 mois. Le réaménagement de l'avenue de Chailly est un chantier d'envergure. Aussi, il sera réalisé par étapes, afin de garantir en tout temps l'accès aux commerces de ce centre périphérique malgré les nuisances. Un accord a été conclu avec l'association des commerçants du lieu, reçue en séance spécifique pendant l'enquête publique, afin de créer

un cadre de concertation en vue de sauvegarder au mieux les intérêts de toutes les parties concernées.

Les travaux étant adjugés sous réserve des ratifications légales, l'entreprise adjudicataire peut engager les travaux sous 30 jours à compter de la date du vote du présent préavis.

8. Aspects financiers

8.1 Coût des travaux

Les interventions projetées ont fait l'objet d'une évaluation basée sur un devis général. Les montants et les prix unitaires des travaux de génie civil admis sont basés sur les offres proposées à suite à l'appel d'offres publiques, lancé en décembre dernier, sous réserve des ratifications légales.

En outre, un compte d'attente de 100'000 francs a été ouvert pour financer les frais relatifs à une étude géotechnique détaillée et à l'élaboration d'un avant-projet chiffré d'une variante « galerie technique sous l'avenue de Chailly », sur le tronçon étroit, compris entre l'avenue de Valdézia et la limite territoriale avec la Commune de Pully. Actuellement, les dépenses et engagements qui seront imputés sur ce compte représentent un montant total prévisible qui ne devrait pas dépasser 72'000 francs. Ce compte d'attente sera balancé dans le présent préavis. Ladite variante a été mise en soumission en concurrence avec la solution classique de renouvellement des conduites souterraines en fouilles ouvertes. Après l'analyse des offres, elle a été écartée, notamment en raison de son coût relativement élevé.

Par ailleurs, il convient de préciser que le réaménagement de l'avenue de Chailly est également partie intégrante des interventions induites par le Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM) et figure sur la liste A des Axes Forts de Transports Publics Urbains (AFTPU), déposée à la Confédération à fin 2007.

Le PALM, dont le coût a été estimé en 2007 à CHF 230'000'000, a vu sa part susceptible de bénéficier de subventions fédérales réduite à CHF 55'000'000. Ce rabatement a été obtenu après une analyse comparative de la plus-value potentielle que renfermait chacun de projets d'agglomération déposés en vue de subventionnement par le biais du Fonds Fédéral des Infrastructures 2008 – 2027. Le montant de la subvention attendue pour le PALM est de CHF 19'200'000, soit environ 40 % de CHF 48'000'000 (CHF 55'000'000 ramenés au franc de 2005). La libération de cette subvention est assujettie aux trois conditions suivantes :

1. Vote des crédits locaux (cantonaux et communaux) ;
2. Octroi des permis de construire ;
3. Signature de toutes les conventions.

Quant aux modalités de répartition de la contribution fédérale, elles seront déterminées par la Délégation politique (DEPOL) qui suit le projet des AFTPU et validées par le Comité de pilotage du PALM (COPIL). Pour ce projet, un montant estimé à 1'740'000 francs a été inscrit dans le Plan des investissements. Après les derniers arbitrages de la DEPOL, une somme globale de 1'580'000 francs a été arrêtée, soit 774'000 francs au titre de subvention fédérale et 806'000 francs au titre de subvention cantonale.

En outre, ce projet bénéficie d'une contribution du Fonds pour le développement durable, à hauteur de 1'000'000 francs (décision municipale du 11 janvier 2012), en raison des améliorations apportées en matière de développement durable. Ce montant se répartit comme suit : 175'000 francs pour le Service des parcs et domaines et 825'000 francs pour le Service des routes et de la mobilité.

Au total, c'est donc une somme de 2'580'000 francs qui est attendue au titre de recettes dans le cadre de ce projet.

8.2 Travaux Avenue de Chailly**Direction des Travaux*****Service d'assainissement***

travaux de génie civil	fr.	2'378'000.-	
étude géotechnique et avant-projet galerie technique	fr.	72'000.-	2'450'000.-

eauservice

travaux de génie civil	fr.	1'505'000.-	
appareillage	fr.	1'700'000.-	3'205'000.-

Service des routes et de la mobilité

travaux de génie civil	fr.	4'045'000.-	
signalisation verticale et marquage	fr.	125'000.-	
régulation lumineuse	fr.	160'000.-	
stationnement horodateurs (8 unités)	fr.	160'000.-	4'490'000.-

Direction des services industriels***Service du gaz et du chauffage à distance***

travaux de génie civil	fr.	665'000.-	
appareillage	fr.	350'000.-	
main d'œuvre, étude	fr.	245'000.-	
intérêts intercalaires	fr.	55'000.-	1'315'000.-

Service de l'électricité***Réseau souterrain***

travaux de génie civil	fr.	631'000.-	
appareillage	fr.	162'000.-	
étude	fr.	64'800.-	
main d'œuvre, montage	fr.	97'200.-	
intérêts intercalaires	fr.	40'000.-	995'000.-

Eclairage public

travaux de génie civil	fr.	102'500.-	
appareillage	fr.	43'200.-	
étude	fr.	10'800.-	
main d'œuvre, montage	fr.	21'500.-	
intérêts intercalaires	fr.	7'000.-	185'000.-

Service multimédia

travaux de génie civil	fr.	147'500.-	
appareillage	fr.	16'200.-	
étude	fr.	10'800.-	
main d'œuvre, montage	fr.	21'500.-	196'000.-

Direction des finances et du patrimoine vert**Service des parcs et domaines**travaux de génie civil + achats des arbres..... fr. 350'000.- **350'000.-****Total travaux, TTC fr. 13'186'000.-****9. Conséquences sur le budget d'investissement**

Les crédits liés à ces travaux figurent au Plan des investissements pour un montant total **13'186'000** francs, destinés à la réfection des réseaux souterrains et les réaménagements de surface de l'avenue de Chailly. La répartition annuelle ne respecte pas scrupuleusement le plan des investissements 2012-2015, du fait du report de la date de début des travaux de 2012 à 2013. Cette modification du calendrier s'explique par le temps nécessaire pour traiter les diverses interventions introduites dans le cadre de l'enquête publique, mais aussi par l'attente de la validation formelle du montant des subventions allouées à ce projet par le COPIL du PALM. Pour le bon ordre, ces subventions seront adaptées dans le cadre de l'élaboration du budget 2013.

(en milliers de CHF)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Dépenses d'investissements	0.0	4'500	4'500	4'186	0.0	0.0	13'186
Recettes d'investissements	0.0	-880	-880	-820	0.0	0.0	-2'580
Total net	0.0	3'620	3'620	3'366	0.0	0.0	10'606

10. Conséquences financières**10.1 Charges d'intérêts**

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 3,25% pour la direction des Travaux et la direction des Finances et du patrimoine vert, et de 3,75% pour la direction des Services industriels, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à CHF 225'200 par année à compter de l'année 2013.

10.2 Charges d'amortissement

En fonction de la durée d'amortissement retenue, les charges d'amortissement s'élèvent à 562'000 francs par année. En fonction de la planification actuellement retenue, les amortissements devraient être réalisés à partir de l'année 2016.

Service d'assainissement	pendant 20 ans	fr.	122'500.-
Eauservice	pendant 20 ans	fr.	160'300.-
Service des routes et de la mobilité	pendant 20 ans	fr.	183'300.-
Service du gaz et du chauffage à distance	pendant 30 ans	fr.	43'800.-
Service de l'électricité réseau	pendant 35 ans	fr.	28'400.-
Service de l'électricité éclairage public	pendant 30 ans	fr.	6'200.-
Service des parcs et domaines	pendant 10 ans	fr.	17'500.-
Total des charges d'amortissement annuelles		fr.	562'000.-

Les dépenses liées à l'investissement de 196'000.- francs du service multimédia seront entièrement amorties dans l'année où elles seront effectuées. Elles ne portent pas charge d'intérêt.

Les amortissements prennent en compte le prélèvement sur le Fonds du développement durable.

10.3 Charges d'exploitation

Il n'y a pas de charges d'exploitation supplémentaires pour ce projet.

10.4 Conséquences sur le budget de fonctionnement

(en EPT)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Personnel supplémentaire	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

(en milliers de CHF)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Charges de personnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charge d'intérêts	0.0	225.2	225.2	225.2	225.2	225.2	1'126
Amortissement	0.0	0.0	0.0	0.0	758	562	1'320
Total charges suppl.	0.0	225.2	225.2	225.2	983.2	787.2	2'446
Diminution de charges	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Revenus supplémentaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total net	0.0	225.2	225.2	225.2	983.2	787.2	2'446

12. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis n° 2011/23 de la Municipalité, du 7 juin 2012 ;

ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 13'186'000 francs pour les travaux de renouvellement des réseaux souterrains et de réaménagement de la voirie de l'avenue de Chailly, crédit réparti comme suit :

- a) fr. 2'450'000.- pour le Service d'assainissement
- b) fr. 3'205'000.- pour **ea**uservice
- c) fr. 4'490'000.- pour le Service des routes et de la mobilité
- d) fr. 1'315'000.- pour le Service du gaz et du chauffage à distance
- e) fr. 1'180'000.- pour le Service de l'électricité
- f) fr. 196'000.- pour le Service multimédia
- g) fr. 350'000.- pour le Service des parcs et domaines

2. d'accepter des prélèvements sur le Fonds du développement durable pour un montant total de 1'000'000 de francs, et de porter ces prélèvements en amortissement des crédits mentionnés sous chiffre 1.c) et 1.g), respectivement à hauteur de 825'000 francs et 175'000 francs.
3. d'amortir annuellement le solde des crédits mentionnés sous chiffre 1 ci-dessus à raison de :
 - a) fr. 122'500.- par la rubrique 4602.331 du Service d'assainissement,
 - b) fr. 160'300.- par la rubrique 4700.331 de **ea**uservice,
 - c) fr. 183'300.- par la rubrique 4201.331 du Service des routes et de la mobilité,
 - d) fr. 17'500.- par la rubrique 6600.331 du Service des parcs et domaines.
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'amortissement relatives aux investissements figurant sous chiffre 1, lettre d), e) et f) ;
5. de faire figurer sous la rubrique 390 des services concernés et sous la rubrique 322 de la direction des Services industriel les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits mentionnés sous chiffre 1 ci-dessus.
6. de balancer le compte d'attente N° 4602.581.426 ouvert pour couvrir les études préliminaires par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1.
7. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les éventuelles subventions à recevoir dans le cadre du projet des AFTPU.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :

Daniel Brélaz

Le secrétaire :

Christian Zutter

Annexes : plan de situation

coupes types

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), rapportrice, Eliane Aubert (PLR), Valéry Beaud (Les Verts), Philippe Clivaz (Soc.), Sarah Frund (La Gauche), Jean-Luc Laurent (UDC), Françoise Longchamp (PLR), Manuela Marti (Soc.), Bertrand Picard (PLR), Namasivayam Thambipillai (Soc.).

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, Travaux.

Rapport photocopié de M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), rapportrice

Rapport de la commission N° 77

Préavis 2012/23

Avenue de Chailly. Tronçon chemin de la Fauvette – boulevard de la Forêt.

Renouvellement des réseaux souterrains et réaménagement de la chaussée et des trottoirs.

Présidence : Marie-Ange Brélaz-Buchs

Membres présents : Mesdames Eliane Aubert – Sarah Frund – Françoise Longchamp – Manuela Marti.

Messieurs Valéry Beaud – Philippe Clivaz – Jean-Luc Laurent -
Bertrand Picard – Namasivayam Thambipillai

Représentant de la Municipalité : Monsieur Olivier Français, directeur des Travaux

Messieurs Pierre-Alain Matthey (chef du Service des routes et mobilité), Roger Kankwende (Service des routes et mobilité), Jean-Luc Demierre (Service des routes et mobilité), Gianni Pezzin (Service d'assainissement), Filip Strbat (Service du gaz et du chauffage à distance, Frédéric Cunin (eauservice), Pierre Sterchi (Service des parcs et domaines), Patrick Donnet-Descartes (Service de l'électricité)

Notes de séance : Madame Ghyslaine Fertitta

Votre commission s'est réunie à la salle de conférence N° 368 (Port-Franc 18) de 10h07 h à 11h32 le vendredi 31 août.

PREAMBULE

Monsieur Français, directeur des Travaux, tient à préciser que ce n'est pas son préavis mais un projet de la Ville au profit de la collectivité et regrette que tous les projets d'aménagement d'espace public lui soient automatiquement imputés.

D'autre part il nous rappelle que ce projet date de 17 ans et que sous cette route passe la plus grosse et ancienne conduite d'eau de la Ville puisqu'elle est centenaire.

Le programme de mise en séparatif du réseau public d'évacuation des eaux est un programme lancé à l'époque de Madame la Syndique Yvette Jaggi.

De plus l'évolution technique des transports et leur insertion dans le trafic a des incidences sur le domaine public.

Comme tout projet celui-ci a fait l'objet d'une enquête publique et de plus d'une concertation préalable avec les habitants et commerçants du quartier en vue de limiter son impact autant que cela soit possible notamment sur le nombre de places de stationnement.

Malgré cela le projet a fait l'objet de différentes oppositions dont la quasi totalité sur les places de stationnement.

En plus du préavis, la commission a bénéficié d'un Power-Point accompagné de diverses explications sur le dit préavis.

DISCUSSION GENERALE

Un commissaire s'inquiète quant aux répercussions engendrées par les travaux sur la vie du quartier de Chailly. Monsieur Français rappelle que tout sera mis en œuvre pour accompagner les habitants et commerçants du quartier et pour faciliter les échanges en cours de travaux. Pour ce faire, il y aura un répondant représentant la Ville et un répondant représentant l'Association des commerçants, ceci avant et pendant les travaux.

En réponse aux inquiétudes de plusieurs commissaires, Monsieur Français rappelle que, depuis une dizaine d'années, grâce à une expérience à l'Avenue de France, les travaux ne durent pas plus de 3 semaines devant une porte ni plus de 3 mois sur un secteur. Toutefois il regrette que la Commune de Pully n'ait pas pu coordonner les travaux se trouvant sur le territoire de celle-ci. D'autre part une étude a été diligentée pour explorer la possibilité d'intégrer des conduites souterraines dans une galerie multi-fluides. Malheureusement cette option a du être abandonnée pour des raisons de coût et des multiples raccordements privés nécessaires

Un commissaire exprime sa satisfaction de constater que la Municipalité présente un projet « trans services » tout en rejoignant l'inquiétude de ses préopinants sur l'impact sur les activités des commerçants. Malgré le maintien de quelques places de stationnement par rapport à l'enquête publique, il est satisfait quant à la place accordée aux cyclistes et aux piétons. De plus il se réjouit de l'arrivée de bus à haut niveau de service (BHNS) en Ville

de Lausanne mais regrette que cet aménagement n'ait pas pris l'option de l'arrêt sur la chaussée à Chailly Village et demande s'il existe une possibilité d'un balisage d'une ligne blanche afin d'indiquer aux conducteurs de véhicules le non-dépassement du bus.

Monsieur Français tient à écarter le malentendu quant à l'avenue de Béthusy en précisant qu'il n'y a pas de travaux prévus sur la dite avenue, dans tout le secteur proche du pont de Chailly, la route et la place étant neuves.

La Municipalité est consciente de l'importance de maintenir l'attractivité du Pont de Chailly pour les habitants du quartier et des quartiers limitrophes, Belmont et Pully Nord, et elle mettra tout en œuvre pour que Chailly garde son attrait en qualité de quartier commerçant ainsi que la richesse de sa vie sociale.

Monsieur Français considère que nous ne pouvons faire un amalgame avec le quartier de la Sallaz car ce dernier est un quartier en mutation où de nouveaux bâtiments sont prévus par l'UBS, maître d'ouvrage, dont la mise à l'enquête est prévue pour mi-septembre et par voie de conséquence des travaux prévus pour 2013. Suite au départ de certains habitants, dont les baux ont été résiliés, on peut constater que cela a engendré une baisse de la fréquentation de la Sallaz. En réponse à cette situation la Municipalité s'efforce d'accroître l'attrait du quartier par des animations éphémères à la grande satisfaction des commerçants du quartier.

Monsieur Français, suite à des questions de commissaires sur l'impact sur la voirie, précise que les mouvements des trolleybus à double articulation (TDA) ne sont pas différents de ceux des bus actuels. Qu'ils fassent 18 ou 25 m de long ces bus franchissent sans difficulté le giratoire existant. Des essais sur neige seront réalisés durant l'hiver. La plus grande préoccupation des gestionnaires de la voirie avec l'introduction des TDA concerne les problèmes d'usure de la voirie due à une charge par essieu importante.

La Ville n'envisage pas le déploiement de TDA sur l'intégralité du réseau lausannois.

Il estime intéressant la proposition d'un commissaire, visant au balisage d'une ligne blanche indiquant aux automobilistes de ne pas dépasser le bus à l'arrêt. Cette proposition sera analysée.

Monsieur Français nous informe que seules 10 places de stationnement disparaîtront durant les travaux pour les installations de chantier mais que durant les travaux, le nombre de places maintenues sera de 100 places sauf durant 2 semaines où elles seront au nombre de 70.

En complément d'information, Monsieur Matthey, nous informe qu'il a reçu confirmation que l'opposition déposée par les commerçants est due au déroulement des travaux et non à l'aménagement.

Il a été convenu :

1. que le Service des routes et mobilité s'engage à travailler avec le consortium adjudicataire des travaux pour optimiser la localisation des installations fixes, l'une des variantes est de placer les dites installations sur le chemin du Village.
2. avec les entreprises que, durant les périodes d'inactivité (week-ends, etc.) les engins soient retirés et entreposés dans des zones de stockage dédiées.

D'autre-part les revendications présentées par les associations locales sont susceptibles d'engendrer des plus-values et il y aura lieu de négocier avec le consortium adjudicataire.

Un commissaire regrette que le chauffage à distance (CAD) n'ait pas saisi l'opportunité de desservir les bâtiments du quartier. Il s'interroge également sur les incidences qu'aurait la panne d'un TDA sur la circulation et le nombre important de passagers transportés. Il se pose la question si la solution ne résiderait pas dans des bus plus petits et dont la fréquence serait plus nombreuse.

Monsieur Français rappelle que la différence entre le TDA et les bus actuels porte essentiellement sur la longueur totale et non sur la largeur qui est la même pour les deux types de véhicules. Le nombre de passagers ne change rien en matière de panne et les TL font un effort dans le renouvellement de la flotte limitant ainsi le risque de panne et, de plus, la pollution. Il nous informe également que ses services examinent une solution aux interruptions de trafic consécutives aux manifestations notamment par le biais de la construction de nouvelles zones de rebroussement intermédiaires.

Un commissaire estime que le projet va à l'encontre de ce qui est stipulé dans le plan directeur général qui classe l'Avenue de Chailly dans le réseau principal B. Monsieur Français prend acte de cette remarque mais souligne que ce projet est cohérent avec la politique de la Municipalité visant à donner la priorité aux bus : donc un compromis positif.

Répondant à un commissaire soucieux de l'avenir de l'édicule de l'arrêt de bus du Pont de Chailly, Monsieur Français nous informe que la Municipalité souhaite supprimer les WC publics situés au sous-sol pour les mettre en surface et est dans l'attente d'une proposition d'affectation future de cet édicule de la part de la société de développement.

Avant que votre commission ne passe aux votes des conclusions Monsieur Français tient à nous préciser que les travaux débiteront probablement début 2013 ceci peut-être avant que la Municipalité ne reçoive confirmation de la participation financière de l'Etat de Vaud. Il est néanmoins possible que la confirmation de l'aide cantonale se réalise fin 2012.

Votre commission a voté en bloc l'ensemble des conclusions du préavis.

Par 8 oui et 2 abstentions votre commission vous recommande donc d'accepter les conclusions de ce préavis.

Discussion

M. Jean-Luc Laurent (UDC) : – Lors des travaux de la commission, plusieurs questions étaient restées plus ou moins sans réponse. Notamment au sujet des réponses apportées aux opposants ainsi que des lieux où seront déposés les différents bureaux et locaux inhérents au chantier. Est-ce que M. le municipal peut nous donner des précisions aujourd'hui à ce sujet ?

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Dans l'ensemble, ce préavis 2012/23 réjouit Les Verts puisqu'il marque un peu plus l'arrivée des BHNS en ville de Lausanne, donc les bus à haut niveau de service. Il concerne également de nombreux domaines qui nous sont chers tels que la mise en séparatif des réseaux d'évacuation d'eau ou plus encore la requalification d'un tronçon routier en entrée de ville avec des aménagements en faveur des transports publics et de la mobilité douce, que ce soit piétonne ou cyclable. Nous relevons avec satisfaction aussi que les arrêts de bus ont été placés sur chaussée en entrée de ville, mais nous souhaitons que des mesures soient prises pour empêcher le dépassement des bus à l'arrêt par des voitures ce qui menacerait la sécurité des piétons et autres usagers. Enfin nous tenons à exprimer quand même un regret sur ce préavis, c'est le fait que la Municipalité soit revenue en arrière sur la diminution du nombre de places de stationnement suite aux oppositions, puisque dix nouvelles places ont été créées par rapport au projet mis à l'enquête.

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts) : – J'aurais une question au sujet des places de stationnement, c'est à la page 8, au point 4.2.6. On dénombre le nombre de places actuelles et le nombre de places futures. Ce sont des places pour deux-roues et pour voitures, mais il n'y a pas de places pour les vélos. Est-ce que de telles places ont été prévues ?

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Je reprends simplement une phrase de mon préopinant Valéry Beaud qui se félicite de l'arrêt des bus sur chaussée et qui en rajoute en disant que l'on va empêcher le dépassement des voitures lorsque les bus sont à l'arrêt. Effectivement sur un tronçon à deux pistes, je ne vois pas bien comment on peut dépasser. Il ne faut tout

de même pas oublier que cette avenue de Chailly reçoit tout le trafic motorisé privé de Belmont, des hauts de Lutry, La Croix et La Conversion. On peut le regretter. Ces communes qui étaient des hameaux sont devenues de véritables quartiers non seulement de villas mais également de petits locatifs et tout ce trafic se déverse d'une part en direction du lac par la Perraudettaz, mais d'autre part par toute l'entrée nord de Lausanne, la traversée des bois de Belmont, l'avenue de Chailly et la descente de Béthusy. Que cela nous plaise ou pas, ce trafic est là, c'est une réalité. Et je ne pense pas que nous pouvons faire abstraction de cette réalité-là et je crains que trop de mesures coercitives n'aient comme seul résultat, non pas forcément d'indisposer les automobilistes, mais de créer véritablement des bouchons qui n'iraient pas forcément dans le but que nous nous sommes fixé.

M. Albert Graf (UDC) : – A la sortie du Ravin – Champ-Soleil, il est toujours un certain danger pour entrer dans l'avenue de Chailly. Est-ce que vous avez aussi repensé ce carrefour ?

M. Guy Gaudard (PLR) : – Je vois deux Chailliérans à ma gauche que je salue. Je salue aussi les Chailliérans qui suivent le débat ce soir à la télé. Depuis le temps que l'on en parle, voilà un préavis attendu de longue date par les habitants, les commerçants, les clients et les riverains de Chailly. Le PLR y est attentif et sensible au vu du bassin de population qui y réside et du fait que ce projet est le premier des futurs axes forts. La substance de mon intervention reprend les préoccupations de nombreux habitants dont je me fais ce soir le porte-parole. Je décline mes intérêts en tant que président de l'Association des commerçants de Chailly depuis 2002. Je suis l'un des signataires de l'opposition formulée par notre association lors de la mise à l'enquête du projet de réaménagement de cette pénétrante en ville qui, je le rappelle, est empruntée par environ 13 000 véhicules par jour. Notre association a bien compris les objectifs de ce préavis. Elle a également saisi qu'il s'agit d'un projet important pour la ville. Mes propos concerneront donc l'ensemble des intervenants dans cette opération qui, contrairement à ce qu'a affirmé M. le syndic lors de l'inauguration des nouveaux bâtiments de Routes et mobilité au Vallon, n'est pas à qualifier d'intervention légère mais d'intervention très lourde. En effet les travaux se dérouleront à tranchée ouverte avec une circulation routière et piétonne constamment congestionnée aux heures de pointe, et des nuisances sonores importantes. Au vu de l'impact négatif prévisible sur la vie sociale du quartier et sur la bonne marche de nos affaires, notre association n'entend pas être l'otage de ces travaux et demande impérativement qu'un accès régulier à nos commerces et aux immeubles soit assuré. Elle s'étonne aussi que dans chaque préavis de ce type et lors de travaux de cette envergure, aucune étude préalable quant aux préjudices subis par les commerçants sur leur chiffre d'affaires ne soit entamée. A l'avenir ce genre d'étude devra absolument être liée et intégrée à la mise à l'enquête car il ne suffit plus de clamer haut et fort que les commerçants aiment de toute façon se plaindre, alors qu'ils sont souvent directement concernés et n'ont aucun dédommagement financier. Concernant ces travaux qui auraient dû se dérouler simultanément sur le tronçon de la commune de Pully, mais au final se feront uniquement sur territoire lausannois, une présentation a eu lieu le 9 décembre 2010 à la Maison de quartier de Chailly où les 200 personnes présentes ont choisi, entre les deux variantes proposées, celle qui ne condamnait « que », je dis bien que entre guillemets, 19 places de parc. Avec de très nombreux habitants nous avons donc été particulièrement échaudés de constater que la mise à l'enquête prévoyait tout bonnement d'en supprimer 30. Ce soir je me fais également le messager de leur mécontentement. Afin de l'étayer, notre association a formulé une opposition en date du 27 février 2012 contre la suppression excessive de ces 30 places de parc. Grâce à une réflexion menée avec le comité de la Société de développement de Chailly et surtout grâce aux compétences urbanistiques reconnues de son vice-président M. Bernard Matthey, architecte, nous avons pu proposer de limiter cette saignée à 19 places. Notre association a rencontré l'Administration à deux reprises et nous l'en remercions. Plusieurs points ont été soulignés qu'il convient de relater ce soir. Notre association exige d'obtenir la garantie formelle que ces travaux soient

terminés en vingt-quatre mois consécutifs, tous services confondus. Il ne devrait du reste pas y avoir d'imprévu puisque le préavis n'a rien provisionné pour ce poste. Mais si d'aventure les travaux devaient durer plus longtemps et que les entreprises adjudicataires en étaient responsables, une pénalité de retard leur serait demandée et serait versée aux commerçants selon des modalités à définir. Un amendement sera déposé.

Amendement

« Durée des travaux

Le Conseil communal décide que la Municipalité entreprenne toutes démarches utiles en vue de garantir la réalisation des travaux en 24 mois maximum, et qu'une pénalité soit demandée par jour de retard aux entreprises responsables du dépassement du planning adopté ce soir par le Conseil communal. Les indemnités reçues à ce titre seront allouées aux commerçants, selon une clé de répartition à définir avec la Ville. »

Afin d'éviter toute surprise de planning on aurait aussi pu envisager de confier les travaux à deux sociétés qui auraient pu commencer d'un côté de l'avenue de Chailly et de l'autre. Ensuite notre association, comme quelques commissaires que je remercie, exclut que le village de chantier soit organisé devant un commerce. Un amendement sera également déposé.

Amendement

« 'village' de chantier

Pendant toute la durée des travaux, les installations fixes de chantier ou le stockage de machines et matériaux ne seront pas placés devant un commerce ou une entrée d'immeuble. »

En lisant le rapport de commission, on apprend que de décentrer ce village induirait une négociation de prix avec le consortium adjudicataire de génie civil. Cela sous-entend donc que les travaux sont adjugés. Auquel cas il serait intéressant de connaître le montant de l'adjudication et de ce qui est inclus. Nous regrettons que l'on adjuge des travaux sans attendre les requêtes, observations ou oppositions éventuelles et surtout avant d'en discuter en plénum. Car vouloir installer ce village sur dix places de parc, comme proposé par la Ville, priverait également les habitants titulaires d'un macaron payant de pouvoir stationner leurs véhicules. Seront-ils dédommagés ? Une possibilité pour les équipements de chantier existe au bas du chemin du Village. S'il s'avérait impossible à réaliser, il conviendrait d'instaurer des places de stationnement le long de ce chemin et de changer le sens de la circulation par le chemin de Valdézia. Il est également indispensable que des zones de stationnement de brève durée soient créées à proximité des commerces. En effet, faute d'accès, bon nombre de clients sont susceptibles de changer leurs habitudes et les convaincre de revenir après les travaux ne serait point aisé. La desserte en transports publics pendant les travaux n'est pas clairement définie, ni dans le préavis, ni dans le rapport de commission. Il serait utile que ce Conseil sache comment et à quelle fréquence les utilisateurs habituels de ces transports pourront se déplacer. Une grande inconnue subsiste, elle se situe au niveau de Chailly 52 où le rétrécissement de la chaussée est important. Comment le flux de trafic alterné sera-t-il régulé ? Certainement au moyen de feux, le trafic bidirectionnel devant impérativement être maintenu pendant la phase se déroulant sur ce tronçon. Il convient donc de se déterminer assez tôt sur la durée des alternances de ces feux afin de régler les flux entrant et sortant. Les places de parc résiduelles ne devront pas être utilisées pour stocker des machines ou du matériel de chantier mais seront en tous les cas à disposition des habitants pour le week-end. Pour en revenir encore aux objectifs du préavis, on s'interroge de savoir comment les habitants des chemins de Beau-Val, du Ravin et de la Coudrette accéderont à leur logement lorsque le revêtement sera éventré. Tous ces chemins sont très étroits. Où se parqueront-ils quand l'offre en surface à l'avenue de Chailly sera limitée en tout et pour tout à moins de 100 places pendant la durée des travaux ? Car les Chailliérans ayant besoin de leur voiture pour

aller travailler sont très très nombreux. Concernant l'option de donner la priorité absolue aux transports publics et de laisser le transport individuel privé attendre derrière le trolleybus, il serait intéressant de savoir si l'administration a compté le coût du temps perdu par ces attentes tant pour les entreprises que pour les clients. Toujours au sujet des bus, je n'ai peut-être pas été assez attentif, mais les fameux BHNS, bus à haut niveau de service, ont-ils été achetés ? Et si oui par qui ? Pour le cas où ils circuleraient à Chailly où rebrousseraient-ils et arriveraient-ils à tourner au rond-point de Chailly sans que le rond-point ne soit modifié ou que l'avenue de Béthusy ne soit agrandie ? Je pense notamment à la sortie de ce giratoire direction centre-ville. Concernant la mise en œuvre de ces travaux et au vu du mois particulièrement intéressant que représente le mois de décembre pour nos affaires, il nous semble judicieux que 2013 soit optimal. A propos des aspects financiers du préavis, on peut regretter de n'avoir que des totaux et de ne pas pouvoir, par exemple, contrôler si l'extraction des rails de l'ancien tram est incluse. Il serait aussi intéressant de savoir quels codes des frais de la construction (CFC) ont déjà été adjugés avant discussion et approbation par ce Conseil. Nous remercions également la Municipalité de nous informer sur l'avancement de la validation ou non des subsides cantonaux ou fédéraux. Sommes-nous sûrs d'en disposer ? Si oui comment seront-ils dilués dans les différents CFC du préavis ? Si non, la Ville est-elle en mesure de financer ce projet sans aide publique ? Il conviendra après les travaux de tirer un bilan économique des différents commerces et l'Association des commerçants de Chailly en tirera les conséquences adéquates vis-à-vis de la Ville. Je vous remercie de votre attention et de votre appui aux deux amendements proposés. Ils ne sont nullement contraignants pour les contribuables lausannois, mais rassurants pour les acteurs de tous bords du quartier de Chailly.

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) : – Je n'interviendrai par sur le fond mais pour suggérer au parti Libéral-Radical de toujours envoyer M. Gaudard à la commission lorsque l'on parle de Chailly, cela diminuerait peut-être la durée des débats en plénum.

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Je rappelle d'abord que ce préavis est en discussion avec les habitants de Chailly depuis plus de dix ans. J'ai souvenir qu'il n'y a pas si longtemps nous avons fait un chantier pour lequel il y a eu beaucoup de questions et je pense que l'on a apporté les réponses aux uns et aux autres pour que tout se passe avec une certaine harmonie et j'ose espérer qu'il en sera ainsi le jour où l'on fera ce chantier. J'en viens aux questions posées. Il est vrai que plusieurs de vos conseillers ont demandé où seront les locaux de chantier et d'un autre côté on nous demande si nous avons adjugé et si cela n'a pas été fait trop tôt. Heureusement que l'on a déjà adjugé parce que je ne vous cache pas que si je n'avais pas l'adjudicataire je ne pourrai pas vous dire exactement où seront les locaux de chantier. Je pense donc que je peux passer sur cette question. Nous sommes partis sur une soumission qui était dûment remplie et nous avons maintenant une entreprise comme interlocutrice. Elle a délégué un technicien. Celui-ci aura une rencontre avec les habitants du quartier, voire un représentant, comme on le fait dans tous les chantiers de la ville pour regarder dans le détail où l'on peut mettre au mieux ce local de chantier. Je rappelle que l'autorité que je représente sera de la partie parce que, comme cela a été dit par M. Gaudard, il peut y avoir des incidences financières vis-à-vis de l'impôt puisque ce sont des travaux payés par l'impôt, tout comme il peut y avoir des effets directs ou indirects à l'égard des commerçants. Notre objectif est donc de trouver la meilleure des solutions pour que les uns et les autres puissent trouver contentement. On ose penser que cette installation de chantier se trouve à peu près au milieu du chantier qui est relativement long et, si je regarde bien les plans, j'ai l'impression que le milieu du chantier ne se trouve pas devant des commerces. Je peux donc rassurer les commerçants, il ne devrait pas y avoir d'installation de chantier près des commerces. Dans tous les cas l'installation de chantier aura lieu sur le domaine public, et exclusivement sur le domaine public, à moins qu'un habitant de Chailly veuille nous mettre à disposition son jardin ou ses places de parc pour y mettre les machines de chantier qui sont d'utilité publique, je le rappelle. J'attends donc les bonnes âmes, parce que c'est vrai que l'on a beaucoup de propositions au sein de ce Conseil, en particulier ce soir, de droite comme de gauche. Cela commence un peu à

nous irriter au sein de la Municipalité, sachant que l'on veut la paix des uns et des autres. Et on rappelle aussi que l'on gère l'argent public au mieux. Je peux donc vous rassurer, en principe les locaux de chantier seront au bon endroit. Est-ce que l'on doit mettre une, deux ou trois équipes ? Je vous rassure, il y aura plusieurs équipes. Il y a une entreprise relativement importante qui s'est formée. Le fait d'avoir qu'une entreprise pour ce type de lot nous permet de mieux gérer le chantier. En effet, s'il y a une demande spécifique d'un commerçant, voire d'un habitant, qui doit déménager ou quelqu'un qui a une manifestation dans une église, il vaut mieux avoir un répondant au lieu de plusieurs. On peut ainsi transférer une équipe d'un chantier à l'autre. Tout cela dépendra des échanges entre les parties. Cela s'est toujours fait dans le quartier de Chailly et il devrait en être de même. Le dialogue permettra d'apporter la solution planifiée, j'insiste bien à l'égard des habitants de Chailly qui nous écoutent et les commerçants en particulier, qui n'habitent pas toujours à Lausanne, la meilleure des solutions par rapport à leurs préoccupations et si possible que l'on ne superpose pas les demandes pour permettre à ce chantier de se dérouler correctement et pas avec des plus-values suite à des demandes excessives qu'il pourrait y avoir de-ci et de-là. Donc je vous rassure, les rails, les tuyaux, etc., en tous cas tout ce dont nous avons connaissance aujourd'hui, sont dûment inclus. Je rassure les intervenants, il y a des divers et imprévus et des réserves dans la soumission. Parce que c'est un chantier dans lequel il y a des inconnues. Je rappelle qu'avant que je n'arrive à ce poste-là, l'altitude n'était pas connue dans les tuyaux qui étaient dans la ville et il y a une certaine inconnue sur l'altitude ici également. Parfois certains ont posé des tuyaux sans prévenir le Service du cadastre et il n'y a pas toujours eu la bonne concordance avec les services. Tant M. Pidoux que moi-même avons depuis un certain temps mis de l'ordre et nos services sont dûment coordonnés, mais on doit travailler avec le passé et cela fait partie de ces inconnues. Je peux aussi vous rassurer, je n'ai pas de problème pour faire le chantier en vingt-quatre mois. Je peux même le faire en seize mois, aucun problème. Mais cela aura des conséquences sur les places de parc. Soit les places de parc sont utilisées pour le chantier, soit on les conserve pour les usagers. Donc ce que l'on peut formellement vous dire : oui il y a une promesse politique de tenir vingt-quatre mois. Nous allons essayer de ne pas faire les chantiers dans la zone des commerces à la période de Noël à cause de la grande affluence. Grâce à la belle expérience de Chailly, nous mettrons bien sûr toujours les meilleurs comme sur tous les chantiers lausannois, parce qu'il n'y a pas de raison que l'on donne à Chailly ce que l'on ne donnerait pas à l'avenue Dapples. Et puis ce chantier est bien préparé, je peux rassurer M. Gaudard, tout ira bien. Donner une pénalité de retard, pourquoi pas ? On peut le faire, à condition que l'on nous laisse la pleine liberté sur la propriété. On est ici sur le domaine public. Vous m'expliquerez comment gérer la pleine propriété tout en la laissant à l'entreprise pour en avoir la pleine gestion. Il faut quand même un tout petit peu d'ordre. Nous avons les exigences du quartier, voire de nous-mêmes avec les bus qui doivent passer par exemple. On ne donnera donc pas la pleine liberté à l'entreprise. Ils feront comme on dit et pas autrement, il faut être très clair. Et en cela, si parfois il y a des imprévus qui peuvent occasionner des problèmes, nous assumerons ce problème et nous le résoudrons tous ensemble. En ce qui concerne les éventuelles pénalités de retard, si vous l'acceptez, j'aimerais savoir pourquoi je les donnerais à M. X ou à M^{me} Y. Ça ne s'est jamais fait en ville de Lausanne et je n'ai pas connaissance que cela se soit fait en Suisse. Mais en tout cas on commencerait un système un peu particulier et illégal. A mon sens cela serait complètement illégal parce que tout simplement il n'y a pas d'égalité de traitement. Dès lors la Municipalité ne peut accepter cette conclusion et ne peut que vous recommander de la refuser. A moins que vous ne décidiez que le domaine public soit sous la seule gestion de l'entreprise et là je pourrais lui faire signer un engagement de me donner cette garantie d'exécution. Ce que je peux vous faire ce sont les promesses que j'ai faites depuis un certain nombre d'années ; jusqu'à présent les chantiers ont été faits dans les délais et pour bonne facture, nous n'avons pas eu de dépassement spécifique, en tout cas sur le domaine public. Je crois que les fonctionnaires de la Ville ont démontré leurs compétences, tout comme les entreprises qui travaillent avec nous, en collaboration, j'insiste, avec les uns et les autres et la population

en particulier. En ce qui concerne la phase des feux, vous me permettrez de ne pas vous répondre parce que je n'en sais strictement rien. Nous ferons la chose la plus opportune et si l'on voit que le réglage, par exemple de 90 secondes, ne va pas et qu'il faut passer à 120 secondes, on passera à 120 secondes et ainsi de suite. Je rappelle que les phases des feux dépendent de la longueur du chantier et bien sûr du trafic entrant ou sortant. On peut donc penser que le matin ou le soir ça ne sera pas les mêmes phases de feux si on entre ou l'on sort. En ce qui concerne les places deux-roues, l'usage est le suivant : nous réservons habituellement une part significative aux deux-roues non motorisés. L'usage que l'on a dans la ville est de 15 à 20 % de deux-roues, le solde étant pour les motorisés. C'est un peu la règle. Et puis si on voit que l'on a la chance d'avoir plus de vélos et moins de motorisés, nous mettrons les socles nécessaires. Si vous prenez l'exemple de la gare, cette proportion n'est pas celle-là, bien au contraire, parce qu'il y a passablement de deux-roues sur cette partie de ville. J'ai une annonce à vous faire : depuis la commission, nous avons reçu hier, madame la Présidente, un retrait d'opposition lors de la mise à l'enquête. Elle est inscrite dûment dans le préavis. Le Garage du Pont-de-Chailly a retiré formellement son opposition et je vous remets, madame la Présidente, ce relevé d'opposition.

La présidente : – Je vous propose que nous poursuivions la discussion générale, puis que nous votions les deux amendements proposés par M. Gaudard et qu'ensuite nous puissions voter les conclusions.

M^{me} Manuela Marti (Soc.) : – Lors de la réunion de la commission, nous avons reçu toutes les garanties que tout sera mis en œuvre pour ne pas perturber la population, le trafic et en particulier l'activité des commerçants. Et pour les raisons exposées par M. le municipal, le parti Socialiste acceptera et suivra la décision de la commission. Il refusera les deux amendements.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Je déclare mes intérêts, je suis habitante de Chailly depuis ma tendre enfance. Je reviens sur les propos de M. Valéry Beaud au sujet de la diminution du nombre de places. Monsieur Beaud, je crois que M. Chollet vous a dit qu'à Chailly il y avait des habitants de Lutry, de Belmont, etc. qui passaient par là pour se rendre en ville. Mais Chailly est un quartier où il y a des résidents en dessus et en dessous avec des pentes qui ne sont pas négligeables. Et bien des habitants ont besoin de leur véhicule pour venir y faire leurs achats. Ils ont besoin de leur voiture parce que quand ils ont plusieurs enfants, je pense que faire ses courses et remonter, par exemple de Rovéréaz aux Fauvettes, ce n'est pas très facile. Et, d'autre part, il y a beaucoup de personnes âgées dans le quartier. J'aimerais poser une question à M. Français. Lors de la commission, vous nous aviez dit que des essais par temps de neige n'avaient pas encore été effectués avec les bus à haut niveau de service. Alors ma question : est-ce que les travaux vont quand même débiter avant que ces essais ne soient faits ? Parce qu'il y a quand même des dispositions et des changements dans le quartier en rapport avec l'arrivée de ces bus. D'autre part je reviens sur l'amendement de M. Gaudard concernant les indemnités. Vous nous avez dit tout à l'heure que c'était illégal, que ce n'était pas possible. Or hier nous avons siégé dans une commission du préavis 2012/31 « Maison du Livre et liaison Vigie-Gonin » où il est écrit noir sur blanc que la Commune s'engageait à payer des indemnités aux commerçants qui seraient lésés. Alors je ne comprends pas pourquoi d'un côté cela serait possible et d'un autre ça ne le serait pas. Là j'aimerais avoir une explication. Je dois dire que, ayant consulté de nombreux commerçants, je suis comme eux très sceptique quant à ces travaux, il y a une partie qui est nécessaire, mais encore une fois ces commerçants ont énormément souffert lors des précédents travaux. Ils vont encore souffrir et la diminution des places de parc à Chailly, même si elle est moindre que prévue auparavant, m'interpelle et me fait du souci.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Le groupe PLR a décidé de soutenir les amendements présentés par notre collègue Guy Gaudard. Ils sont l'expression de préoccupations profondes et partagées par le quartier. Ils ne créent pas, à notre sens, une difficulté ou un précédent. Il est important de savoir que nous ne soutenons pas des

indemnisés du fait des travaux sur le domaine public, ce n'est évidemment pas ça. Nous ne demandons pas non plus des indemnités pour les commerçants. Nous avons souvent entendu ce Conseil se préoccuper des conditions qui sont faites par les entreprises de construction par rapport à un certain nombre de marchés et des difficultés que l'on pouvait avoir avec des patrons qualifiés par certains de voyous. On n'est pas non plus ici dans cette problématique, on s'intéresse uniquement à la viabilité d'un certain nombre de commerces et d'entreprises qui, dans une situation économique difficile dans des secteurs touchés, se demandent combien de temps ils pourront tenir, dans quelles conditions et avec quelles conditions cadres. Et si des travaux sont prévus pour vingt-quatre mois, qu'ils durent plus longtemps et que, comme c'est dit très clairement dans l'amendement, c'est la faute des entreprises qui ont obtenu ces adjudications, il n'est pas complètement farfelu de leur demander un certain nombre de pénalités puis que ces indemnités puissent être ensuite utilisées pour résoudre un certain nombre de cas difficiles. Mais on en est encore loin, il s'agit uniquement de se concentrer avec l'espoir que ces travaux durent le moins longtemps possible compte tenu des circonstances du lieu. Mais encore une fois il ne s'agit pas de créer un précédent par rapport à d'autres travaux, il s'agit simplement de cibler un certain nombre de risques provoqués par des entreprises qui ne tiendraient pas leurs engagements.

M. Mathieu Blanc (PLR) : – Mes préopinants ont déjà dit ce que je souhaitais dire, donc je renonce.

M. Albert Graf (UDC) : – Je reviens à la question que j'ai posée avant à laquelle je n'ai pas encore reçu de réponse. Est-ce que vous songez sécuriser la sortie Ravin – Champ-Soleil pour entrer dans l'avenue de Chailly, qui est très dangereuse, avec beaucoup de circulation ?

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts) : – Je voudrais déposer un amendement, une nouvelle conclusion. Je la lis (*M^{me} Müller lit son amendement*)

Amendement

« Conclusion nouvelle, de demander qu'un nombre suffisant de places de stationnement avec arceaux pour les vélos soit créé. »

En effet les places de stationnement qui n'ont aucun dispositif pour attacher les vélos ne sont pas très utiles.

M. Jacques Pernet (PLR) : – M. Hildbrand a dit l'essentiel pour ce qui concernait les commerçants. Alors je suis moi-même commerçant et je peux vous dire que les amendements qui vous sont proposés, en tout cas le premier, défend la position des commerçants. Celui qui a devant son commerce un village de chantier est presque certain de voir condamné une bonne partie de son chiffre d'affaires. Et cela risque même de condamner le commerce, on voit ce qui s'est passé à la Sallaz. Il faudrait éviter de faire une Sallaz bis, si j'ose dire, et je vous demande donc de soutenir les amendements proposés.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Les nuisances du chantier à la fois pour les habitants, les commerçants et les autres usagers du secteur ont été une préoccupation importante de tous les commissaires. Nous avons reçu, autant en commission que ce soir, de nombreuses garanties de la part de la Municipalité et de l'Administration. Je crois que c'est un chantier qui est organisé avec une certaine expérience et un certain recul, de façon à limiter ces nuisances, avec les garanties que tous les efforts seront faits pour que ce chantier se passe au mieux. Nous vous encourageons à rejeter les deux amendements du PLR.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Compte tenu des informations que nous avons obtenues de notre commissaire dans la commission et des informations complémentaires reçues ici de la part du municipal de Travaux, je dirais qu'il y a un petit peu d'eau dans le gaz. Je ne parle pas là des réseaux de gaz et d'eau mais entre le municipal PLR et son groupe. Nous soutiendrons et nous nous plierons aux suggestions et injonctions du municipal qui connaît

le dossier et qui sait de quoi il parle. Nous refuserons donc les deux amendements PLR et nous appelons à accepter l'amendement de M^{me} Müller pour Les Verts concernant les arceaux pour vélos.

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) : – J'avais une remarque sur des amendements du PLR concernant les pénalités. Je pense qu'il y a une grande confusion. Les pénalités sont dues par les entreprises pour des retards. Elles sont dues à la Ville. Et les commerçants, ou d'autres habitants, s'ils sont victimes de nuisances supplémentaires ou de conséquences désagréables par rapport à leur commerce, notamment leur chiffre d'affaires, peuvent agir contre la Ville. Après il faut qu'il soit prouvé qu'il y a une responsabilité de la collectivité publique dans cette affaire et c'est à ce moment-là que l'on pourra avoir d'éventuels critères pour décider d'une distribution. Et ces montants seront liés à la réalité des dommages qu'ils ont subis. Tout cela me paraît une construction absurde, faire une sorte de transfert des pénalités aux commerçants n'a aucun rapport direct. Il n'y a peut-être pas assez, peut-être trop, ce ne sont de toute façon pas les mêmes critères qui président à la pénalité, à son montant et l'éventuelle réparation de dommages subis par les commerçants ou d'autres du fait de la durée des travaux. Ce système de « transvasage » qui paraît de prime abord simple, ne correspond en fait à rien tant d'ailleurs du point de vue juridique que de celui de la réalité des dommages éventuels subis du fait de la durée plus longue des travaux. Je vous propose donc de refuser cette conclusion. Et je pense que les téléspectateurs et téléspectatrices auront compris toute la souffrance des habitants de Chailly représentée par M^{me} Longchamp et M. Gaudard.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Monsieur le directeur de Travaux doit résoudre ce soir la quadrature du cercle en répondant positivement à des injonctions qui me paraissent quelque peu contradictoires. D'une part il doit terminer jour pour jour en 24 mois et il faudra qu'il passe à la caisse pour chaque jour de dépassement. Le risque est que sur un chantier, qui immanquablement réservera des surprises, tant il est vrai que la nature du sous-sol et surtout les installations du sous-sol, ne serait-ce que les évacuations d'eaux d'égouts, feront qu'il y aura des choses qui n'étaient pas prévues et qui pourront difficilement se placer dans un calendrier, feront courir le risque aux entreprises soit de dépasser le planning, donc de passer à la caisse, soit de négliger un travail qui devra être forcément fait un peu à la carte. Et d'autre part à l'intérieur de ce planning extrêmement serré, on demande que les installations de chantier, dépôt matériel et autres, ne soient pas placés ici ou là. Il faut savoir que chaque 100 mètres supplémentaires d'éloignement impose des heures et des heures de va-et-vient et une perte d'efficacité considérable. Il y a donc là deux demandes qui sont absolument antagonistes. D'autre part, cher monsieur Pernet, je crois que ce qui ne va pas à la Sallaz, ce ne sont pas les installations de chantier, mais plutôt leur absence. Nous aimerions bien qu'il y ait des installations de chantier, cela démontrerait au moins que ça bouge. Or pour l'instant, « Anne, ma sœur Anne », on ne voit rien venir. Mais peut-être que M. le directeur de Travaux pourrait nous dire finalement comment cette question des indemnités des commerçants s'est résolue lors d'un chantier autrement plus important, à savoir le M2. Je ne parle pas de ce qui était totalement imprévisible, comme l'effondrement de St-Laurent. Pendant des mois les commerçants de la rue de l'Ale et de la place de St-Laurent ont été totalement sinistrés. Ont-ils eu une indemnité exceptionnelle ? Cela pourrait aussi nous renseigner sur les prochains chantiers qui changeront cette ville, à savoir les axes forts des transports publics urbains, là où les commerçants vont également boire la tasse, ne serait-ce que par la présence d'un tram ou un travail de façade à façade. Il serait intéressant sur la base de ce qui s'est fait de savoir comment il faut réagir à l'avenue de Chailly et comment appréhender d'une manière générale la question de l'indemnisation des commerçants qui sont indiscutablement lésés.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Je dois dire que le débat de ce soir est assez jouissif, on voit que le président du groupe Socialiste doit prendre la défense du municipal PLR contre les attaques de son propre groupe, ce qui laisse entendre que M. Français, qui n'en est quand même pas à son premier grand chantier, n'aurait pas pris en compte les intérêts des

Challierans comme il l'aurait fait des intérêts de tous les habitants des autres quartiers où de tels chantiers ont été menés. Je répète que nous n'allons pas soutenir ces deux amendements mais nous allons quand même lancer un petit caillou dans son jardin en soutenant celui de M^{me} Müller, qui est rédigé en termes tellement généraux qu'il laisse assez de marge de manœuvre pour qu'il ne le gêne pas trop dans son soulier.

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – Ce système de malus existe effectivement dans certaines constructions de génie civil et parfois d'architecture. Mais une chose est sûre c'est qu'il n'existe pas à sens unique. Généralement l'entreprise qui est d'accord de rentrer dans cette vision des choses va dire : OK, si j'ai du retard peut-être que je paie mais si j'ai de l'avance vous me payez. Alors s'ils font vingt-quatre mois, tout se passera bien. S'ils font plus de vingt-quatre mois, il y aura quelques problèmes juridiques pour savoir à qui les retards sont dus. Généralement ces grosses entreprises ont un service juridique assez développé pour se défendre. Et puis une chose est sûre, c'est que si cela est fait en moins de vingt-quatre mois, on va alors se poser des questions parce que cela veut dire que la Ville aura probablement fait en sorte de rester dans la ligne du crédit qu'on lui accorde suite à la soumission, mais devra en plus payer quelque chose parce que l'entreprise lui aura dit : OK maintenant j'ai été plus vite, alors tu me payes. C'est vrai qu'à ce moment-là on pourra retaper un coup sur la Municipalité parce qu'ils n'auront pas prévu cela dans le cadre de leur soumission. Vous allez peut-être me dire, et là M. Dolivo l'a montré, que c'est un peu bancal que de reporter cela sur les commerçants. Peut-être que l'on pourrait essayer de faire cela dans l'autre sens et si les travaux ont de l'avance, les commerçants pourraient également participer pourquoi pas à une partie du bonus que les entreprises pourraient avoir. Vous l'aurez compris, je pense que l'on ne peut pas aller de façon unilatérale dans une seule direction. Je dois vous dire que je fais confiance au fait que des négociations ont eu lieu et qu'elles reflètent assez bien la réalité. Je peux m'imaginer assez aisément, peut-être aussi parce que je l'ai vu dans d'autres projets, que le municipal en charge de ce projet ne doit pas être celui qui se fait le plus facilement marcher sur les pieds par les entreprises de construction. Je dois aussi vous avouer que je pense que c'est le même qui sait, et pas seulement à Chailly, qu'il ne faut pas nécessairement mettre les machines de chantier devant les commerces. En fait sur cet amendement qui nous est proposé, j'ai envie de dire que s'il était tourné sous la forme d'un postulat général pour dire que d'une manière générale on doit éviter de faire ce genre de chose, on pourrait encore le soutenir. Mais j'ai quelques doutes sur le fait que ce ne soit pas le cas déjà aujourd'hui. Pour reprendre les propos de M. Chollet que je rejoins en partie, à entendre certains il y a tellement de conditions et tellement d'exigences que l'on a vraiment l'impression que, même si les travaux sont payés par les citoyens lausannois, quelques personnes peuvent exiger un certain nombre de choses. La forme me déplaît un tout petit peu et on se demande si des fois ces mêmes personnes ne souhaitent pas que l'on laisse finalement l'avenue telle qu'elle existe aujourd'hui, qu'il n'y ait pas de bus à haut niveau de service, voire qu'on leur retire les bus, parce que peut-être pour certains ce serait une bonne chose. Je suis assez surpris de cette forme d'exigence telle qu'elle est présentée aujourd'hui au sein de ce Conseil et suite à ces éléments-là, mais cela a déjà été dit par différentes personnes de mon groupe, je ne pourrai pas soutenir ces deux amendements tels qu'ils sont présentés sur ce projet spécifique parce que Chailly mérite plus que les autres. Globalement on pourrait discuter d'une chose, je pense que Chailly mérite aussi d'avoir quelques places pour vélos et je vous encourage à soutenir l'amendement de notre collègue Elisabeth Müller.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Je crois quand même qu'avec les futurs travaux qui vont se dérouler sur les axes forts de Lausanne, il y aura de toute façon une réflexion à avoir par rapport aux pertes commerciales. Et c'est une première étape qui n'a aucune intention de privilégier plutôt les commerçants de Chailly que ceux d'un autre quartier. Je vous lis simplement l'amendement « durée des travaux ». Il n'y a aucune indemnité qui est demandée à la Ville de Lausanne. Je suis simplement parti du principe, vivant cela régulièrement dans la construction depuis quelques années où les entreprises font un peu

comme elles le veulent, que l'on peut admettre qu'elles prennent un mois et demi de vacances au mois de juin ou juillet et que tout d'un coup le chantier prenne du retard. Raison pour laquelle j'ai noté qu'une pénalité soit demandée par jour de retard aux entreprises responsables du déplacement du planning. La Ville n'est pas impliquée là-dedans. Simplement si c'est le comportement des entreprises qui induit un retard généralisé sur le planning, il me semblait que la moindre des choses était de pénaliser ces entreprises. Maintenant par rapport au premier amendement « village de chantier », pourquoi est-il présenté ce soir ? Au départ on allait nous mettre le village de chantier devant deux commerces à Chailly à hauteur du No 34. Il y a un salon de coiffure et une blanchisserie et c'est clair que ces deux personnes qui vivent de leur commerce fermeraient boutique dans les six mois avec un village de chantier devant. C'est pour cette raison que ces amendements vous ont été proposés ce soir. Maintenant s'il faut rédiger un vœu pour que de manière générale le village de chantier se trouve placé ailleurs que devant un commerce, je transforme volontiers le premier amendement en vœu, mais pas le second.

M. Laurent Rebeaud (Les Verts) : – Comme habitant de Chailly et comme je ne suis pas le premier habitant de ce quartier à s'exprimer ce soir, je suis un petit peu gêné de ne pas pouvoir soutenir d'emblée les amendements proposés par notre collègue, mon voisin et mon électricien Guy Gaudard. M. Français nous a dit tout à l'heure que tout serait mis en œuvre pour que les commerces ne soient pas obstrués par des installations de chantier. J'espère que l'on peut lui faire confiance. Mais M. Gaudard va plus loin, il veut qu'il n'y ait pas non plus d'installation de chantier devant les entrées d'immeubles. J'habite Chailly, je me réjouis que le gaz fonctionne bien, que l'électricité arrive à bon port, qu'il n'y ait pas tout le temps des ouvertures, qu'il y ait des bus à haut niveau de service qui passent à une fréquence agréable et je suis prêt à ce qu'il y ait des installations de chantier devant mon entrée d'immeuble, quitte à ce que je doive me tenir à une barrière ou passer sur des planches les jours où c'est nécessaire. On ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre. On ne peut pas avoir les résultats et les bénéfices des travaux et ne pas subir pendant le temps des travaux un certain nombre d'inconvénients. Je ne peux pas voter le premier amendement, le deuxième non plus d'ailleurs, mais celui-là c'est parce que je ne vois vraiment pas comment on pourrait désigner et fixer les responsabilités précises des entreprises dans les chantiers dont on nous promet qu'ils présenteront de grandes incertitudes. En tout cas si M. Guy Gaudard veut modifier son premier amendement, et le restreindre à ce qu'il nous a dit tout à l'heure, c'est-à-dire qu'il faut préserver les chances de survie de deux commerces et qu'il renonce à interdire l'emplacement de l'installation de chantier devant les entrées d'immeubles, on pourrait peut-être commencer à y réfléchir.

M. Nicolas Gillard (PLR) : – J'aurais souhaité que M. Hubler fasse preuve de la même clairvoyance quant aux compétences de notre municipal s'agissant des zones 30, mais effectivement il semblerait que ça n'a pas été le cas donc sa petite pique se retourne un peu contre lui. Cela étant, je trouve que le débat que l'on a ce soir, quelles que soient les oppositions internes que l'on essaie d'insinuer entre un municipal et son parti, est un des premiers débats de ce Conseil communal qui essaie de traiter véritablement à fond des dommages collatéraux éventuels que peuvent causer les chantiers à des commerçants, avec des propositions qui sont peut-être un peu maladroites au niveau juridique mais qui pourraient servir à attirer l'attention de la Municipalité sur les conséquences des grands projets qui sont attendus. Il me semble que quelque chose pourrait déverrouiller le débat, ce serait la réponse à la question qu'a posée M. Chollet, demandant finalement comment ce genre de cas pourrait être traité si d'aventure il devait y avoir un dommage causé à un commerçant du fait d'un allongement du chantier ou d'un accident. Je pense que cela pourrait être utile à faire avancer le débat et dans ces conditions on pourrait avoir une prise de position un petit peu différente de ce Conseil communal ou en tout cas du groupe PLR. Comment le dossier serait-il traité si la Municipalité, gardant la maîtrise du domaine public et ne pouvant finalement pas s'engager pour les entreprises, devait essayer d'indemniser des commerçants. Comment est-ce que cela se passerait ?

M^{me} Manuela Marti (Soc.) : – C’était pour demander le vote nominal.

M. Jean-Luc Laurent (UDC) : – Je crois que tout a plus ou moins été dit au sujet de ce préavis et il est inutile de polémiquer. Au vu des questions posées et des réponses de M. le municipal de Travaux quelque peu insatisfaisantes, le groupe UDC va s’abstenir.

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – Comme j’ai l’impression, mais peut-être que je me trompe, que ces amendements seront refusés, je proposerai d’avoir une vision globale et de se dire que la problématique ne doit pas être vue uniquement sur ce chantier mais globalement. Le cas échéant si c’est refusé, je propose à M. Gaudard d’arriver avec une interpellation qui pourrait être suivie d’une résolution qui admettrait un souhait auprès de la Municipalité pour être certain que dorénavant il n’y ait pas ce genre de problèmes sur l’ensemble des projets et qui traiterai alors directement la problématique du financement ou des pertes que pourraient subir certains commerces. Mais je crois que le faire de façon générale passerait beaucoup mieux au sein de ce Conseil plutôt que de le faire au cas par cas. Et c’est pour cela que je ne peux qu’inciter à ce qu’il y ait une réflexion aussi au sein de la Municipalité. Je ne sais pas si elle a déjà eu lieu ou pas. La Municipalité pourrait indiquer comment ça se passe dans ce cadre-là et donc que le Conseil communal pourrait faire un certain nombre de vœux le cas échéant. Et là je pense que l’on pourrait commencer à discuter de ces propositions.

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) : – Je suis d’accord avec mon collègue Gillard que c’est intéressant comme débat. On a eu cette discussion notamment sur l’indemnisation liée à la construction du M2 et il y a un certain nombre d’entre nous qui ont peut-être fait des procédures dans ce cadre-là. Mais chacun sait que ce n’est pas cette méthode de transvasage qui est possible même en rapport avec d’éventuels dommages et une responsabilité de la Ville en lien avec ces dommages. Ce n’est pas le lieu d’un cours de droit mais cette proposition politique d’une partie du PLR me paraît peu satisfaisante. Par contre elle met le doigt sur des conséquences négatives des travaux sur les habitants ou les commerçants. Je trouve que c’est tellement impraticable que cela ne me paraît pas raisonnable de penser que le parti Libéral-Radical, qui a des juristes éminents, puisse d’une manière ou d’une autre défendre ce type d’indemnisation sous cette forme-là.

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – J’aimerais d’abord juste revenir sur l’opportunité du chantier puisque vous n’avez pas posé la question. Parce que finalement on ne fait pas ce chantier pour mettre des arbres ou embêter les commerçants. Je rappelle qu’il y a des tuyaux qui ont un siècle et qui sont endommagés, dont un tout petit tuyau de 600 millimètres de diamètre qui est une conduite d’eau principale pour le quartier. Il y a une deuxième conduite d’eau principale pour le quartier connexe et une troisième. Ces trois grosses conduites sont très particulières. M. Gaudard les connaît par cœur puisque quand on a fait l’aménagement de la place de la Sallaz, elles ont toutes été dégagées. Ce sont des conduites très importantes pour la ville ce qui justifie en particulier l’intérêt public de ces travaux. J’insiste bien sur la notion d’intérêt public. On ne fait pas des travaux sur le domaine public pour s’amuser, mesdames, messieurs. On fait des travaux parce qu’il y a un intérêt public dont le premier est le changement de ces conduites. Le deuxième est l’application de la Loi sur la protection de l’environnement, soit la pose d’un séparatif. Comme un préopinant l’a fait la remarquer, vous l’avez décidée au sein de ce Conseil il y a plus de quinze ans alors que madame Jaggi était syndique. Vous avez octroyé des changements de tuyaux relativement importants à l’amont de l’avenue de Chailly pour faire du séparatif et pour des raisons financières, parce que la Municipalité estimait que l’on pouvait attendre un peu car on ne voulait pas faire le chantier de la place et suivre tout de suite par la rénovation de cette route que réclamaient des habitants de Chailly. D’accord on a pris le temps pour le faire. Cela fait donc près de vingt ans maintenant que l’on n’a pas de raccordement de tuyaux. C’est donc une opportunité et d’intérêt public. Si l’on fait des travaux qui ne sont pas d’intérêt public, on peut alors demander tous les dommages que vous voulez, il n’y a aucun problème. La deuxième chose, c’est la demande des habitants ! Que ce soit la Société de développement ou la société de gym, il y en a une

quinzaine en tout cas là-bas, ces habitants demandent depuis un certain nombre d'années que l'on requalifie l'espace urbain et cette route. J'ai même des courriers de plusieurs habitants qui m'ont demandé pourquoi on ne continue pas ces travaux après la place de Chailly parce que l'on veut requalifier rapidement cette place. Il y en a un autre qui me dit : cette route n'arrête pas de se casser et notamment les tuyaux d'eau près de la station service en l'occurrence. On les a changé rapidement pour éviter justement la gêne auprès des commerçants parce ces cassures de tuyaux d'eau occasionnaient des inondations. Je vous rassure ce n'est pas le tuyau de 600 mais la petite distribution qui se cassait tous les jours. Et puis surtout comme on a fait des blets un peu partout sur cette route, ils nous demandent de mettre du phono-absorbant pour que l'on ait moins de bruit sur cette route et que l'on diminue la vitesse. Il s'agit de l'application de la Loi sur la protection de l'environnement et particulièrement sur le chapitre bruit, de l'Ordonnance sur la protection du bruit, dit OPB. C'est donc pour de l'intérêt public et sur la demande des habitants que l'on fait ce chantier. Maintenant, pour tous les chantiers de la ville, on fait attention et on discute avec nos habitants, que ce soit à Chailly, Bellevaux ou au centre-ville. Je vous ai rappelé les règles en vigueur pour la gêne vis-à-vis de tiers, il n'y a d'ailleurs pas de raison que je sois plus attentif pour un habitant que pour un commerçant. Et c'est clair, il faut être attentif aux gens qui vivent et travaillent à Lausanne. C'est trois semaines devant la porte d'entrée et trois mois dans l'environnement. C'est ce que l'on essaie de tenir, quand on peut le tenir. La pose de séparatifs sur des tuyaux d'un tel diamètre est difficile, on l'a dit ! On doit garantir l'accessibilité aux commerces. Si cela n'est pas possible et que l'on a une entrave à l'entrée d'un commerce, il est évident qu'il faut négocier avec le commerçant, parce que cela peut avoir un impact sur son chiffre d'affaires. Mais c'est difficile de connaître le chiffre d'affaires, Maître Dolivo le sait bien puisqu'il a défendu une cause dans le cas du M2. Il faut le connaître en amont, qu'on nous le donne et qu'il soit juste ! Et j'insiste sur le côté juste, puisque l'on sera peut-être amené à indemniser, on peut nous aussi critiquer cette notion du chiffre d'affaires. Comme tout commerçant qu'il est, il va avoir une progression de son chiffre d'affaires. C'est aussi contestable et c'est donc complexe. Il faut des preuves qui soient incontestables. On nomme pour cela une commission, si possible une commission entre parties pour éviter de finir par des grands jugements au Tribunal. On essaie de s'arranger. Et qu'est-ce qui s'est passé pour le M2 ? Il y a eu entrave à la liberté du commerce ce qui veut dire dédommagement et demande de toutes les preuves que l'on vous a données. C'est comme cela que l'on agit. Si par hasard on a une conduite qui casse, par exemple électrique, et qu'il y a un frigo qui lâche et ne fonctionne plus par notre faute c'est ce qu'on appelle un dommage à tiers et nous avons une assurance pour cela. Si c'est une faute grave et que l'assurance ne veut pas payer, c'est le maître de l'ouvrage qui paie. Ce sont les règles de l'assurance, tout à fait connues par M. Gaudard. Il est clair que si l'on n'a pas un ouvrage d'intérêt public, on participe au dommage causé par le chantier s'il n'y a pas de dommage au domaine public. J'essaie de vous expliquer, monsieur Ferrari, comme vous l'avez très justement dit, que c'est facile pour un bâtiment, on est chez nous ! Le planning dépend du concepteur, des maîtres d'œuvre, etc., on s'organise puis on peut dire au maître de l'ouvrage. Nous faisons nous-mêmes la banque parce que nous pensons pouvoir gérer ces plannings et c'est comme cela que ça marche parce qu'on est vraiment dans une enveloppe sur laquelle on peut vivre. Ici on a les problématiques variables de la circulation, de la température ou encore de la météo. Et tout cela, je peux vous dire que c'est un décompte d'apothicaire si vous entrez dans une notion de forfait qui est terriblement complexe. Je peux vous dire de voter un amendement que de toute façon on ne mettra jamais en application, d'abord parce que l'on aura les moyens nécessaires pour mettre en place les mesures d'accompagnement pour l'entreprise et ça serait une perte d'argent considérable. Par contre, être attentif aux commerçants et aux habitants qui sont sur cette place ou sur cette rue, comme dans toute la ville, c'est la mission qui est donnée aux uns et aux autres. Monsieur Graf, je vous prie de m'excuser, je ne vous ai pas répondu depuis le temps que vous attendez. La réponse est oui. Il y a une amélioration très sensible à la sortie de toutes les routes en aval de l'avenue de Chailly et comme le trottoir est élargi, la voiture ne sera plus vraiment en pente et le

plus souvent sur une zone plus plate, ce qui veut dire un redémarrage plus souple. Par contre, cet automobiliste sera sur le trottoir. Donc si un piéton traverse devant le Ravin, la priorité c'est le piéton puisque l'on fait un trottoir continu tout le long de cette partie de route, sur la partie que l'on va appeler côté Vuachère. J'espère avoir répondu à votre question au mieux. En ce qui concerne les aînés et la neige, madame Longchamp, il n'a encore pas neigé. Comme je l'ai dit c'est cet hiver qu'on aura de la neige et ce bus à haut niveau de service a le même empattement que les bus actuels. Ce qui veut dire que la géométrie telle qu'elle est dessinée sur le projet n'a aucun effet sur ces bus. Les bus à haut niveau de service à deux soufflets ne sont pas programmés que pour Chailly. Par contre on doit être attentifs à la zone de stationnement et construire la station d'arrêt à Chailly en tenant compte de ce bus à deux soufflets. C'est pour cela que l'arrêt de bus qui est à Chailly a été déplacé. La polémique sur les 30 places de parc vient de cette modification parce que l'on anticipe le positionnement de cette station par rapport à ces bus à deux soufflets. Alors c'est vrai que les essais ne sont pas encore faits, mais les essais géométriques ont été faits et je peux vous rassurer. Les renseignements que l'on a de la part du fournisseur par rapport à la pente qu'il y a sur l'avenue de Béthusy nous disent que ça fonctionne. En tout cas dans d'autres pays ça fonctionne. Il n'y a pas de raison que cela ne soit pas le cas chez nous, mais comme vous savez, chez nous, on est comme saint-Mathieu, on veut voir la bête et on veut être sûr que cela fonctionne et c'est vrai que c'est quand même des pentes que l'on retrouve un peu partout dans la ville. Les TL nous ont fait la promesse que s'il y avait un souci on attendrait une meilleure motorisation pour mettre en œuvre ce bus à haut niveau de service. En ce qui concerne les soucis de la population par rapport à ces grands chantiers qui se développent à Lausanne, il est vrai que c'est le premier gros chantier qui se développe par rapport à ces axes forts. Alors, d'abord la règle vis-à-vis des commerçants est la même que celle qui a été appliquée au M2, nous n'entrons pas en matière sur les demandes d'indemnités à moins d'avoir commis une entrave à la liberté de commerce. C'est clair et c'est ce qui a été dit dans toutes les négociations. Nous comptons sur la présence d'associations, des commerçants en particulier, avec lesquelles nous avons programmé toute une série de rencontres, pour trouver les solutions de chantier. Et elles se trouvent avec tous les acteurs. En l'occurrence, si l'Autorité est représentée par des fonctionnaires, il faut bien sûr les représentants des commerçants, tout comme le patron de l'entreprise mais aussi le contremaître qui sera mis à disposition sur le chantier, car ce seront les deux personnes essentielles répondant vis-à-vis de l'Autorité. Et en cas de plainte pour travail ou comportement fautif de la part de l'un d'eux, nous évaluerons en fonction des problèmes posés. Ce sont les garanties formelles que l'on peut donner. C'est sur le terrain que l'on mettra cela en place au cours de séances régulières avec les uns et les autres, pour connaître les inquiétudes voire les non-réponses qu'on aurait pu donner en chantier pour trouver au plus vite les solutions, tout comme on l'a fait dans le cas du M2 dans la rue qui a été la plus creusée ou comme celle qui a été sinistrée à St-Laurent. Et c'est vrai que la meilleure solution que l'on peut donner c'est d'être très réactif et je peux vous donner la garantie que, comme on l'avait fait à Chailly en son temps, il y a un numéro de téléphone qui est mis à disposition de la population et des représentants pour prendre contact avec le responsable de l'Autorité, donc le fonctionnaire, pour pouvoir réagir rapidement, voire même participer à des séances de chantier bien spécifiques pour apporter la solution aux problèmes. En ce qui concerne la place de la Sallaz, je m'excuse d'entendre ce que j'entends lorsque l'on dit qu'il n'y a pas de machines sur le chantier de la Sallaz, eh bien je peux vous dire que dans peu de temps nous allons arrêter la circulation à la route d'Oron en direction du centre-ville tout simplement parce que l'on doit mettre l'enrobé définitif. Donc jusqu'à présent pour la route qui est en cours, de la route d'Oron en direction de Béthusy, le chantier sera terminé selon les délais. En ce qui concerne la poursuite des chantiers, la demande des commerçants de la Sallaz est justement de commencer le chantier formel de la place après les fêtes de Noël. Et on a convenu de commencer le chantier au mois de février l'année prochaine sur demande des commerçants alors que l'on aurait pu commencer les premiers travaux le 15 octobre. Et le souci de la place de la Sallaz, c'est la disparition progressive d'habitants, puisque comme

vous le savez, il y a eu des ruptures de baux par un tiers et qu'il y a beaucoup d'habitants qui sont partis à cause des chantiers relativement conséquents qui vont se mettre en place. Je rappelle que ce n'est pas le projet du municipal PLR, je l'ai dit à la présidente en son temps, mais celui de la Municipalité. Vous qui disposez des fonds publics et chacun des partis fait part de ses réactions. Même si ce sont des membres de mon parti qui interviennent, je répondrai sur le même ton tant mes convictions sont celles que vous connaissez, avec la volonté de bien faire pour les uns et pour les autres.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Désolé pour cet intermède du groupe PLR et cette séance de groupe prolongée. Je vais tenter de dissiper un certain nombre de malentendus ou d'incompréhensions du fait sans doute de notre expression déficiente dans ce sujet. Le groupe PLR soutient évidemment le préavis 2012/23, cela ne fait aucun doute. Il a également une très grande confiance dans la façon dont les choses seront conduites au niveau de la direction des travaux et sur le terrain. Toutefois il est sensible aux amendements exprimés tels qu'ils sont libellés dans le vœu déposé par M. Gaudard. Je dois dire ma surprise de la condamnation un peu rapide du premier amendement. J'ai l'impression qu'il est amalgamé avec la deuxième conclusion. En tout cas c'est ce que j'ai entendu lors de la dernière intervention de M. Gaudard. Je crois qu'il est possible de faire des vœux et je crois que c'était le sens de son intervention. S'agissant de l'intérêt public des travaux, ils ne sont évidemment pas combattus et nous soutenons, comme la Municipalité, qu'il n'y a pas lieu d'entrer en matière sur d'éventuelles indemnités pour les commerçants du fait des travaux publics sur le domaine public dans un but d'intérêt public. Il y a là une clause pénale contractuelle qui est d'une autre nature et qui certes sera extrêmement compliquée à mettre en œuvre le cas échéant, mais qui est juridiquement possible. Elle ne vise que le cas où une entreprise se met elle-même en faute et de ce fait prolonge les travaux au-delà de la durée annoncée, pour que les gens et les commerçants aient une durée prévisible de travaux et puissent se retourner. C'est le sens de la deuxième demande de M. Gaudard et c'est uniquement dans ce cadre-là que le groupe PLR l'a soutenue dans cette définition restreinte qui n'entre pas en ligne de compte pour une indemnité globale pour l'ensemble des commerçants, ce n'est pas du tout de cela dont on parle et c'est uniquement si les entreprises sont elles-mêmes responsables du dépassement du planning. Il nous semble tout à fait logique, quelque soit l'affectation ensuite de l'argent, que la Ville de Lausanne défende ses intérêts par rapport à des entreprises qui dépasseraient la durée prévue contractuellement, ça n'a absolument rien d'extraordinaire. Encore une fois la difficulté de la mise en œuvre ne doit pas nous empêcher de nous pencher sur certains principes et nous soutenons donc cette mise en œuvre à Chailly. Il s'agissait de répondre à des préoccupations portées par les habitants et les commerçants du quartier.

La présidente : – Alors finalement ce premier amendement reste un amendement sachant qu'un vœu ne peut pas être déposé à ce moment de la procédure.

M. Mathieu Blanc (PLR) : – Ce sont juste les propos de mon collègue et néanmoins confrère Dolivo qui me faisaient réagir, mais je crois que Pierre-Antoine Hildbrand en a aussi parlé avant. Le but de l'amendement déposé par notre collègue Guy Gaudard, comme je le comprends, n'est pas de parler de dommages, de rentrer dans ce type d'action-là, mais simplement d'utiliser la clause pénale qui est un instrument juridique, a priori simple, qui doit permettre de dire, hors de la question de tout dommage dès le moment où un événement se produit, une indemnité doit être versée. Et puis cette indemnité-là serait redistribuée par la Ville elle-même aux commerçants, partant de l'idée que s'il y a du retard eh bien ce sera forcément au détriment des commerçants, mais hors de la question d'un dommage qui resterait réservée et qui pourrait toujours faire l'objet d'actions. Mais on ne rentre effectivement pas dans cette catégorie de discussion-là parce que, comme l'a dit Pierre-Antoine Hildbrand et comme l'a exposé avant notre municipal, la question de l'intérêt public de ces travaux n'est pas remise en question.

Fin de la discussion.

La présidente : – La parole n'est plus demandée. Madame Marti, j'aimerais une précision. Vous avez demandé le vote nominal, d'abord il faut que cela soit appuyé par cinq conseillers, mais est-ce que vous le demandez sur les trois amendements et le vote des conclusions ? Est-ce que vous le demandez partiel ?

M^{me} Manuela Marti (Soc.) : – Je le demande sur les deux amendements. Les deux premiers.

Vote sur le premier amendement.

La présidente : – Très bien. Est-ce que cinq conseillers approuvent la demande de vote nominal ? C'est le cas, il en sera fait ainsi. Je mets donc au vote le premier amendement « Village de chantier » qui serait une conclusion 1 h) donc de la première conclusion. Ceux qui approuvent cet amendement votent oui. Ceux qui le refusent votent non et il est possible de s'abstenir. Nous préparons le vote. Le vote est ouvert.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Vote nominal

Ont voté oui : Allaz Christelle, Bettschart-Narbel Florence, Blanc Mathieu, Calame Maurice, de Meuron Thérèse, Fiora-Guttmann Martine, Gaudard Guy, Gillard Nicolas, Hildbrand Pierre-Antoine, Klunge Henri, Longchamp Françoise, Moscheni Fabrice, Pernet Jacques, Picard Bertrand, Voiblet Claude-Alain.

Ont voté non : Alvarez Henry Caroline, Beaud Valéry, Bovet Laurianne, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Buclin Hadrien, Chautems Jean-Marie, Corboz Denis, Decollogny Anne-Françoise, Dolivo Jean-Michel, Ferrari Yves, Gaillard Benoît, Gebhardt André, Ghelfi Fabrice, Hubler Alain, Knecht Evelyne, Knecht Mirelle, Lapique Gaëlle, Litzistorf Spina Natacha, Mach André, Marti Manuela, Mayor Isabelle, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Neumann Sarah, Nsengimana Nkiko, Ostermann Roland, Paccaud Isabelle, Payot David, Peters Solange, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Rebeaud Laurent, Rossi Vincent, Ruiz Vazquez Francisco, Salzmann Yvan, Thambipillai Namasivayam, Velasco Maria, Zürcher Anna.

Se sont abstenus : Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Aubert Eliane, Bergmann Sylvianne, Biéler Benoît, Blanc Christiane, Bürgin Daniel, Carrel Matthieu, Chollet Jean-Luc, Christe Valentin, Ducommun Philippe, Graf Albert, Grin Claude, Henchoz Jean-Daniel, Jeanmonod Alain, Laurent Jean-Luc, Oberson Pierre, Perrin Charles-Denis, Philippo Roland, Schlienger Sandrine, Stauber Philipp.

La présidente : - Par 38 non, 21 abstentions et 15 oui, vous avez refusé ce premier amendement.

Vote sur le deuxième amendement.

Nous votons maintenant le deuxième amendement qui représente une conclusion – une lettre i) de la conclusion No 1. C'est l'amendement « durée des travaux ». Comme le vote nominal a également été demandé, on votera par voie électronique. Les gens qui approuvent, votent oui. Ceux qui refusent, votent non. Il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Vote nominal

Ont voté oui : Blanc Mathieu, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Gaudard Guy, Hildbrand Pierre-Antoine, Longchamp Françoise, Moscheni Fabrice, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Voiblet Claude-Alain.

Ont voté non : Adam Yves, Alvarez Henry Caroline, Beaud Valéry, Biéler Benoît, Bovet Laurianne, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Buclin Hadrien, Carrel Matthieu, Chautems Jean-Marie, Corboz Denis, Crausaz Mottier Magali, de Meuron Thérèse, Decollogny Anne-

Françoise, Dolivo Jean-Michel, Ferrari Yves, Gebhardt André, Ghelfi Fabrice, Gillard Nicolas, Hubler Alain, Knecht Evelyne, Knecht Mirelle, Lapique Gaëlle, Litzistorf Spina Natacha, Mach André, Marti Manuela, Mayor Isabelle, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Neumann Sarah, Nsengimana Nkiko, Ostermann Roland, Paccaud Isabelle, Payot David, Peters Solange, Philippoz Roland, Picard Bertrand, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Rebeaud Laurent, Rossi Vincent, Ruiz Vazquez Francisco, Salzman Yvan, Thambipillai Namasivayam, Velasco Maria, Zürcher Anna.

Se sont abstenus : Abbet Raphaël, Allaz Christelle, Ansermet Eddy, Aubert Eliane, Bergmann Sylvianne, Bettschart-Narbel Florence, Blanc Christiane, Bürgin Daniel, Chollet Jean-Luc, Christe Valentin, Ducommun Philippe, Fiora-Guttmann Martine, Fracheboud Cédric, Gaillard Benoît, Graf Albert, Henchoz Jean-Daniel, Jeanmonod Alain, Klunge Henri, Laurent Jean-Luc, Oberson Pierre, Schlienger Sandrine, Stauber Philipp.

La présidente : – Par 45 non, 10 oui et 22 abstentions, vous avez refusé le deuxième amendement.

Vote sur le troisième amendement.

La présidente : – Je vous propose que nous votions maintenant l'amendement de M^{me} Elisabeth Müller proposant une nouvelle conclusion « de demander qu'un nombre suffisant de place de stationnement avec arceaux pour les vélos soit créé ». Nous procéderons aussi par vote électronique. Ceux qui acceptent l'amendement votent oui. Ceux qui le refusent, votent non. Et il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert.

Le vote est ouvert, puis clos.

La présidente : – Par 45 oui, 27 non et 5 abstentions, vous avez accepté l'amendement de M^{me} Müller.

Je donne maintenant la parole à la rapportrice qui nous rappelle les conclusions de la commission.

M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), rapportrice : – Votre commission a voté en bloc toutes les conclusions du préavis par 8 oui et 2 abstentions. Votre commission vous recommande d'accepter les conclusions de ce préavis.

La présidente : – Je vous propose que l'on vote d'une part la conclusion 1 amendée, ensuite les conclusions 2 à 7 en bloc et enfin la conclusion complémentaire votée par l'amendement de M^{me} Müller. Je pense que ce vote peut se faire à main levée.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La conclusion N° 1, telle qu'amendée par le Conseil, est adoptée par une large majorité et plusieurs abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Les conclusions N° 2 à 7 sont adoptées par une très large majorité et quelques abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La conclusion N° 8, nouvelle, est adoptée par une très large majorité, une opposition et de nombreuses abstentions.

Cet objet est donc clos et M. Guy Gaudard demande la parole.

M. Guy Gaudard (PLR) : – C'est au nom de l'Association des commerçants que j'interviens. Mes deux amendements étaient purement préventifs. Il est vrai que notre association avait fait opposition à la suppression de ces 30 places de parc et n'avait pas fait opposition au projet lui-même. Donc ce soir au nom du comité de l'Association des commerçants de Chailly, je lève l'opposition que l'on a déposée le 27 février 2012 et la Direction des travaux le recevra par correspondance d'ici la semaine prochaine.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2012/23 de la Municipalité, du 7 juin 2012 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 13'186'000 francs pour les travaux de renouvellement des réseaux souterrains et de réaménagement de la voirie de l'avenue de Chailly, crédit réparti comme suit :
 - a) Fr. 2'450'000.– pour le Service d'assainissement,
 - b) Fr. 3'205'000.– pour **ea**uservice,
 - c) Fr. 4'490'000.– pour le Service des routes et de la mobilité,
 - d) Fr. 1'315'000.– pour le Service du gaz et du chauffage à distance,
 - e) Fr. 1'180'000.– pour le Service de l'électricité,
 - f) Fr. 196'000.– pour le Service multimédia,
 - g) Fr. 350'000.– pour le Service des parcs et domaines ;
2. d'accepter des prélèvements sur le Fonds du développement durable pour un montant total de 1'000'000 de francs, et de porter ces prélèvements en amortissement des crédits mentionnés sous chiffre 1. c) et 1. g), respectivement à hauteur de 825'000 francs et 175'000 francs ;
3. d'amortir annuellement le solde des crédits mentionnés sous chiffre 1 ci-dessus à raison de :
 - a) Fr. 122'500.– par la rubrique 4602.331 du Service d'assainissement,
 - b) Fr. 160'300.– par la rubrique 4700.331 de eauservice,
 - c) Fr. 183'300.– par la rubrique 4201.331 du Service des routes et de la mobilité,
 - d) Fr. 17'500.– par la rubrique 6600.331 du Service des parcs et domaines ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'amortissement relatives aux investissements figurant sous chiffre 1, lettres *d), e) et f)* ;
5. de faire figurer sous la rubrique 390 des services concernés et sous la rubrique 322 de la Direction des services industriels les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits mentionnés sous chiffre 1 ci-dessus ;
6. de balancer le compte d'attente N° 4602.581.426 ouvert pour couvrir les études préliminaires par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
7. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les éventuelles subventions à recevoir dans le cadre du projet des AFTPU ;
8. de demander qu'un nombre suffisant de places de stationnement avec arceaux pour les vélos soient créées.

Projet Métamorphose. Fouilles archéologiques sur le site des Prés-de-Vidy. Demande d'une première tranche de crédit

Préavis N° 2012/29 du 14 juin 2012

Travaux – Culture et logement

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de 5'000'000 francs pour une première tranche de financement des fouilles archéologiques sur le site des Prés-de-Vidy. Le site étant situé sur l'ancien *vicus lousonna*, il se trouve dans une « région archéologique » au sens des articles 67 et 72 LPNMS. Des sondages préliminaires réalisés entre 2010 et 2011, ont permis d'identifier la présence d'une nécropole romaine et de traces d'activités préhistoriques. Ils ont mis en évidence la nécessité de fouiller ce site de manière plus approfondie avant le démarrage des travaux de construction des Prés-de-Vidy, dans le cadre du projet Métamorphose.

2. Description des travaux de fouilles archéologiques aux Prés-de-Vidy

2.1 Le diagnostic

Le 6 novembre 2007, le Conseil communal adoptait le préavis d'intention N° 2007/19⁵ du 5 avril 2007 présentant l'ensemble de l'opération Métamorphose et allouait un montant de 6'300'000 francs pour les différentes études. Dans ce préavis, la Municipalité annonçait dans le chapitre 4.1.1 que le site des Prés-de-Vidy était susceptible d'abriter des vestiges archéologiques datant de l'époque romaine. Les montants votés dans le préavis précité ont permis l'élaboration de sondages en collaboration avec les services cantonaux compétents dont le Service immobilier, patrimoine et logistique (SIPAL).

Ainsi, dès libération du site préalablement occupé par des jardins familiaux, des sondages archéologiques de diagnostic ont été entrepris par les collaborateurs de la section d'archéologie cantonale du SIPAL. Ils consistaient à creuser à la pelle mécanique des tranchées exploratoires situées selon une maille permettant l'échantillonnage du site. Leur profondeur devait être suffisante pour identifier et répertorier la présence éventuelle de traces archéologiques. L'excavation a ensuite été rebouchée. Les sondages ont ainsi permis d'avoir une vision suffisante, quoique partielle, du sous-sol et de la configuration des couches archéologiques. Ils ont été réalisés tout d'abord en 2008, puis entre 2010 et 2011 et ont permis d'identifier la présence d'une nécropole romaine ainsi que des traces d'occupations préhistoriques sur une partie du site, ce qu'il n'était pas possible d'identifier au préalable.

Le site est donc riche d'un patrimoine de différents horizons archéologiques, allant du campement de chasseurs mésolithiques, en passant par des indices du néolithique, aux bâtiments de l'agglomération romaine à une vaste nécropole qui lui est associée. Ces sondages ont mis en évidence la nécessité de fouiller ce site de manière extensive avant le démarrage des travaux prévus aux Prés-de-Vidy dans le cadre du projet Métamorphose. Ces fouilles permettront de sauver des vestiges archéologiques voués à la destruction par les terrassements.

Les fouilles archéologiques, objets du présent préavis, consistent donc en une excavation complète et extensive du site. Elles interviennent après les sondages et sont effectuées sous le contrôle des archéologues du canton. Le site portant sur une superficie de 8,7 hectares, avec deux importants horizons archéologiques au moins, il est nécessaire de mettre en place une méthodologie de terrain en réalisant une campagne de fouille fine sur deux

⁵ Bulletin du Conseil communal, séance no 4/2 du 6 novembre 2007, pp. 297-360

zones. Cette approche permettra de définir une stratégie et de mieux appréhender les deux zones clés du site.

Une première phase de fouille fine a pu débuter à l'aide du crédit voté dans le cadre du préavis 2007/19 du 5 avril 2007. La Municipalité a décidé, dans sa séance du 12 janvier 2012, d'affecter un montant de 500'000 francs, prélevé sur le crédit précité, pour réaliser ces investigations qui se poursuivront dans le courant de l'année 2012 sur la partie du site la plus dense en vestiges. Elles permettront d'élaborer le cahier des charges des futures fouilles qui font l'objet du présent rapport-préavis.

2.2. Les étapes de fouille

On peut résumer le travail de fouille à trois étapes :

1. les fouilles proprement dites et la première étape post-fouille qui comprend le conditionnement, la documentation sur site et le rapport d'intervention
2. le traitement scientifique des découvertes
3. le stockage et la mise en valeur

On considère généralement que le coût de l'étape 2 équivaut à celui de l'étape 1. S'agissant des Prés-de-Vidy, une estimation sommaire mais prudente de l'archéologue cantonale estime à 13.77 millions de francs le coût de l'étape 1 et à 14 millions celui de l'étape 2, pour l'ensemble du périmètre.

L'étape 3 sera effectuée, pour la période romaine, par le Musée romain de Vidy, qui assure par convention la tâche normalement cantonale de mise en valeur, comme d'autres musées locaux vaudois. C'est le Musée cantonal d'archéologie qui sera chargé du stockage et de la mise en valeur des objets plus anciens.

La répartition des coûts entre la Commune et le Canton étant encore en discussion au moment de rédiger ce préavis, il est demandé au Conseil communal d'allouer une première tranche de crédit de 5 millions de francs afin d'éviter de devoir interrompre les fouilles déjà en cours et de retarder les travaux devant se dérouler sur le site. Il faut en effet compter trois ans d'intervention sur le site pour mener à bien la totalité de l'étape 1.

2.3. Bases légales

Au sens de l'article 78 de la Constitution fédérale, la protection de la nature et du patrimoine est du ressort des cantons. Cependant, la Confédération peut soutenir les efforts cantonaux, en particulier par des subventions. C'est donc la loi cantonale sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS), du 10 décembre 1969, qui règle la question des travaux de fouilles archéologiques sur le site des Prés-de-Vidy. Le secteur est protégé selon l'article 46 LPNMS. Il s'agit d'une région archéologique inventoriée au sens des articles 67 et 72 LPNMS. Dès lors, une autorisation du Département des infrastructures est nécessaire pour effectuer des travaux sur la parcelle concernée, autorisation pouvant être assortie de conditions quant à la protection des objets archéologiques s'y trouvant ; il en va de même s'agissant des travaux de fouille eux-mêmes. Le Canton doit également autoriser l'affectation du sol et pourrait, également à ce stade, poser des conditions concernant la prise en compte de la richesse archéologique du site. De plus, le propriétaire d'un fonds dans lequel se trouvent des antiquités offrant un intérêt scientifique est tenu de permettre les fouilles nécessaires (art. 73 LPNMS).

La loi n'est pas claire sur la prise en charge financière des travaux de fouille et de leur suite. La pratique de la Confédération est de financer, pour les travaux relevant de lois fédérales (autoroutes, lignes de chemins de fer, etc.), les étapes 1 et 2 décrites au point 2.2 ci-dessus. S'agissant de la relation entre le Canton et les communes ou les privés, la situation est examinée de cas en cas. En principe, il est admis que le propriétaire d'un terrain doit prendre toutes les mesures nécessaires à la préservation des objets se trouvant sur son bien-fonds. En cas de travaux, cela comprend l'étape 1, soit les fouilles proprement dites, le conditionnement, la documentation sur site et le rapport d'intervention. L'étape 2

serait à charge du Canton et l'étape 3 répartie entre la Ville pour la période romaine par son Musée romain et le Canton pour les périodes antérieures par son Musée cantonal d'archéologie.

Des négociations sont en cours avec le Conseil d'Etat sur cette question au moment de rédiger ce préavis. Il est prévu de signer une convention précisant la participation de chacune des parties. La différence entre le montant demandé par ce préavis et la somme que la Ville devra effectivement prendre en charge fera l'objet d'une nouvelle demande au Conseil communal et se basera sur une convention et une estimation plus précise des travaux à effectuer.

2.4. Description du projet de fouilles archéologiques

Le site des Prés-de-Vidy sur lequel va se développer le projet urbanistique se situe dans le voisinage immédiat du *vicus* (agglomération) gallo-romain de *Lousonna* qui fut, rappelons-le, un centre commercial et artisanal très dynamique aux premiers siècles de notre ère. De plus, comme l'ont confirmé partiellement les sondages, des traces d'une nécropole de l'âge du bronze et d'un site néolithique ont également été découverts. Relevons encore qu'une partie du site n'a pas révélé de traces archéologiques lors des sondages.

Le SIPAL, par l'intermédiaire de sa section Archéologie, a été associé au projet dès le début. La planification des fouilles se fera d'entente avec lui.

Afin de pouvoir traiter ces vestiges de façon méthodique et avec une équipe de professionnels compétents, il convient de diviser le périmètre en différentes zones de fouille. Celles-ci feront l'objet de travaux d'excavation mécanique pour l'enlèvement des niveaux supérieurs correspondant à la terre végétale recouvrant les vestiges, puis d'un décapage soigneux des couches afin de repérer les structures archéologiques et les secteurs nécessitant une fouille manuelle. Des décapages mécaniques fins pourront également être réalisés en fonction de la densité des vestiges.

Une équipe pluridisciplinaire sera nécessaire pour réaliser ces travaux. Elle sera composée de spécialistes de l'époque mésolithique et de spécialistes de l'époque romaine. Elle comprendra des archéologues, des anthropologues, des dessinateurs, des fouilleurs spécialisés, des responsables scientifiques et des topographes.

Les montants annoncés dans le présent préavis, ainsi que la seconde étape de financement qui sera demandée ultérieurement à votre conseil, couvriront l'acquisition des données sur le terrain (fouilles), le lavage du mobilier, le tamisage, le tri et le conditionnement. Un plan général, une documentation et un géoréférencement des données seront réalisés par l'équipe spécialisée.

Il faut de plus relever que le propre des fouilles archéologiques est de livrer des découvertes inattendues et qu'une part de surprises ne peut être évitée. Cependant, le SIPAL et la Municipalité, grâce au quadrillage des sondages préliminaires entrepris sur une grande partie de la parcelle, estiment avoir réduit la probabilité d'une découverte exceptionnelle et inattendue. Selon les spécialistes archéologues du SIPAL, rien ne justifie à ce jour de devoir pérenniser sur place le résultat des fouilles.

2.5. Coût des fouilles archéologiques

La surface du projet sur le site des Prés-de-Vidy est de 87'000 m². Les sondages réalisés en 2008 puis en 2010-2011 ont montré qu'une partie du site disposait d'un patrimoine archéologique qui devait être mis en valeur. Nous ne disposons pour l'instant que d'estimations, qui totalisent des travaux de fouille, de traitement, de documentation et d'analyses scientifiques pour un montant de 28 millions de francs, dont la moitié serait à charge de la Commune. Ces estimations sont toutefois sommaires et doivent être affinées ; des offres doivent également être demandées afin de pouvoir établir un devis précis. Enfin, une convention doit être signée avec l'Etat sur la répartition des coûts de ces interventions.

C'est pourquoi, dans l'attente d'éléments plus précis, la Municipalité sollicite une première tranche de crédit de 5 millions de francs.

2.6. Collaboration avec les services de l'Etat et de la Confédération

La Municipalité a associé dès le départ du projet Métamorphose les services de l'Etat et en particulier le SIPAL qui a pu suivre sur le terrain tous les travaux de sondages permettant ainsi de proposer à la Municipalité la meilleure stratégie possible pour la suite des opérations. La Municipalité précise également qu'elle a entrepris des discussions avec la Confédération pour obtenir de leur part un financement via l'Office fédéral de la culture (OFC). Une délégation de la Municipalité, accompagnée du chef du SIPAL a rencontré l'OFC dans ce but. Des discussions via le SIPAL ont également eu lieu avec le Conseil d'Etat pour obtenir également des subventions cantonales. Ces négociations avec l'Etat et la Confédération se poursuivent.

Ces éventuelles subventions seront déduites du montant à charge de la Commune.

2.7. Planning des travaux

Les travaux de fouilles archéologiques ont commencé ce printemps et se poursuivront durant trois ans, jusqu'en 2015.

3. Aspects financiers

3.1. Conséquences sur le budget d'investissement

Le coût des fouilles archéologiques n'est pas inscrit au plan des investissements 2012-2015 ; il sera intégré au nouveau plan des investissements en préparation.

(en milliers de CHF)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Dépenses d'investissements	500	1'500	1'500	1'500	0	0	5'000
Recettes d'investissements	-250	-750	-750	-750	0	0	-2'500
Total net	250	750	750	750	0	0	2'500

Ce budget sera géré par la direction du projet Métamorphose qui est rattachée à la direction des travaux et administrativement au service de la coordination et du cadastre. Il est proposé que les fouilles susmentionnées, qui sont en lien direct avec le développement durable, soient financées à raison de 50% par le Fonds du développement durable.

3.2. Incidences sur le budget de fonctionnement

Charges d'intérêts

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 3.25% pour la direction des Travaux, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à 44'700.- francs par année à compter de l'année 2013.

Charges d'amortissement

Compte tenu de la nature des travaux, les amortissements seront effectués en fonction des dépenses réelles.

Conséquences sur le budget de fonctionnement

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, les impacts financiers attendus durant la période 2012 – 2017 sont les suivants :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en milliers de CHF)							
Charges de personnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charge d'intérêts	0.0	44.7	44.7	44.7	44.7	0.0	178.8
Amortissement	0.0	250.0	750.0	750.0	750.0	0.0	2'500.0
Total charges suppl.	0.0	294.7	794.7	794.7	794.7	0.0	2'678.8
Diminution de charges	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Revenus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total net	0.0	294.0	794.0	794.0	794.0	0.0	2'678.0

4. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante:

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2012/29 de la Municipalité, du 14 juin 2012;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner ce préavis;

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 5'000'000 francs pour une première tranche de financement des fouilles archéologiques sur le site des Prés-de-Vidy ;

d'accepter des prélèvements sur le Fonds du développement durable pour un montant total de 2'500'000 francs, et de porter ces prélèvements en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ;

d'amortir annuellement le solde du crédit prévu ci-dessus, en fonction des dépenses réelles, par la rubrique 4100.331 du budget du service de la coordination et du cadastre ;

de faire figurer, sous la rubrique concernée 4100.390, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1.

Rapport

Les membres de la commission : M^{mes} et MM. Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur, Yves Adam (Soc.), Eddy Ansermet (PLR), Christiane Blanc (PLR), Nicole Graber (Les Verts), Manuela Marti (Soc.), Charles-Denis Perrin (PLR), Roland Rapaz (Soc.), Marlène Voutaz (La Gauche)

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, Travaux

Rapport polycopié de M. Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur

Rapport de la commission N° 83 chargée de l'examen du préavis No 2012/29 : Projet Métamorphose. Fouilles archéologiques sur le site des Prés-de-Vidy. Demande d'une première tranche de crédit.

Présidence : Claude BONNARD

Membres présents : Mme Christiane BLANC (en cours de séance), Mme Nicole GRABER, Mme Manuela MARTI, Mme Marlène VOUTAZ, M. Yves ADAM, M. Eddy ANSERMET (remplace M Gilles Meystre), M. Charles-Denis PERRIN, M. Roland RAPAZ (remplace M Laurent Guidetti).

Membre absente : Mme Caroline HMIDA-CHATELAIN.

Représentant de la Municipalité : M. Olivier Français, directeur de Travaux.

Représentants de l'administration : M. Laurent FLUTSCH, directeur du Musée romain de Vidy ; M. Pierre IMHOF, Chef du projet et optimiseur « Métamorphose ».

Invité : M. Sebastien FREUDIGER, archéologue délégué de l'entreprise Archeodunum, mandataire pour les fouilles.

Notes de séances : Mme Céline COUPY, collaboratrice du projet Métamorphose.

Lieu : Salle de réunion de la Maison de Paille, au Service des parcs & domaines, route du Chablais 46.

Date : 21 août 2012

Début et fin de la séance : 17 h 00 -18 h 30

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

A quelque 50-80 cm sous les Jardins familiaux récemment déplacés plus au sud, se trouve depuis près de deux millénaires une nécropole gallo-romaine de taille importante ainsi que des traces d'occupations bien antérieures (- 8 000 à - 6 000 avant notre ère) des périodes mésolithique et néolithique. Quelques commissaires ont eu le plaisir de participer, avant la réunion de la commission, à une visite organisée sur le terrain. Le travail est en cours sur des secteurs qui permettent de dégager des tombes assez richement pourvues en objets, surtout en terre cuite et parfois en bronze ou en verre. Les travaux qui ont débuté sous financement du crédit d'étude de Métamorphose (préavis 2007/19) se poursuivent dans des endroits que les sondages préalables ont mis en évidence, que ce soit pour la zone de vestiges mésolithiques ou pour celle d'époque romaine. De nombreux objets, dont certains ont un « design » fort élégant, nous ont été présentés. Nous avons pu nous rendre compte du côté minutieux du travail de terrain et du soin que les personnes sur place apportent à cette activité aussi pénible que passionnante.

La séance de commission commence par les présentations habituelles et une introduction du directeur des Travaux. Il aborde d'entrée de cause le point du financement des fouilles et de la raison de demande d'un crédit ne correspondant qu'à une fraction du prix de revient des travaux. La Municipalité « entreprend » en effet les autorités supérieures sur deux fronts. Au niveau fédéral, où notre conseiller national cherche une aide fédérale sous forme de subsides, s'appuyant sur une demande provenant du Conseil d'Etat vaudois déposée dans ce sens, et au niveau cantonal où la nouvelle donne dans les départements de l'Etat peut permettre aux visions de progresser. Ce serait donc dans le cas où aucune instance supérieure ne viendrait appuyer financièrement les fouilles proprement dites que le montant de près de 15 millions reviendrait à la charge de la Ville, non pas en tant qu'autorité locale, mais bien à titre de propriétaire du terrain qu'elle entend urbaniser, en rupture avec une tradition millénaire ! Car telle est bien, pour le directeur des Travaux, une « responsabilité d'urbaniser notre cité pour l'avenir des Lausannois ».

Une présentation, faite par MM. Imhof et Freudiger, ce dernier suivant les travaux depuis des mois, permet à l'entier de la commission de se rendre compte de l'importance du site. Les zones de fouilles, telles que mises en évidence par les sondages montrent la présence d'une importante nécropole située juste au sud du cimetière du Bois-de-Vaux sous laquelle se trouvent par endroits des vestiges mésolithiques, et terminée à l'ouest des Prés-de-Vidy par un site néolithique plus petit. Afin de chiffrer les travaux de fouilles, des zones ont été comptabilisées pour tenir compte de surfaces et de couches que l'on va probablement y trouver, mais les données sont forcément empiriques.

La présence de vestiges était connue depuis longtemps et elle a été confirmée lors des travaux du projet Steiner, à l'est des Prés-de-Vidy. Un menhir, dressé au sud-ouest du centre administratif de Vidy en témoigne. Il était donc indispensable de prévoir une fouille des terrains si l'on désire les construire. A cet effet, le crédit d'étude du projet « Métamorphose » a alloué une somme de 820 000 francs, ce qui a permis de procéder à un échantillonnage du terrain et, suite au résultat, de débiter le travail de fouille dans deux zones de natures différentes et d'en évaluer l'ampleur. Il s'agit, pour la période la plus récente d'une nécropole de plusieurs milliers de tombes qui est restée intacte de toutes détériorations subséquentes. Cette situation est très rare, car bien souvent les sites funéraires de l'époque gallo-romaine ont été construits dès le haut Moyen-âge. Ce n'est pas le cas des Prés-de-Vidy qui représentent de ce fait un site important d'un point de vue archéologique, dans la mesure où il permettra de mieux comprendre les rites funéraires de nos lointains ancêtres. La surface du périmètre des Prés-de-Vidy incluse dans le « projet Métamorphose » (87 000 m²) doit être fouillée dans sa plus grande partie (80 000 m²) ce qui représente, pour la phase des fouilles proprement dites, du conditionnement, rangement et catalogage des objets trouvés et enfin du rapport d'intervention une somme de près de 14 millions de francs, selon l'estimation menée d'entente avec le service cantonal d'archéologie. A ce travail de première phase, qui rendra le périmètre inintéressant du point de vue archéologique - et donc constructible - se rajoutent des coûts comparables pour la deuxième phase correspondant à l'élaboration des données (étude des structures, mise en contexte, analyses, comparaisons). La commission s'interroge sur la chance (ou le risque) d'exhumer des vestiges immobiliers d'une importance telle qu'il faille investir davantage, voire renoncer à l'urbanisation de la parcelle. Il semble que ce risque soit extrêmement faible dans la mesure où cette surface se trouvait à l'extrémité ouest du *vicus* de Vidy, et qu'il est peu vraisemblable qu'une construction importante ait été érigée à l'époque à proximité du lac et hors de ville. On trouvera au plus de petites constructions qui ne font pas l'objet d'une protection particulière, et qui peuvent donc être détruites une fois documentées et fouillées.

On revient sur les coûts de l'opération et à qui ils incombent. L'Etat a la compétence, déléguée par la Confédération, de préserver les traces archéologiques présentes sur son territoire. C'est précisément ce qu'il fait lorsqu'il demande au propriétaire du terrain de procéder à une fouille avant de construire. Mais l'Etat n'est pas preneur pour faire fouiller ce terrain, dès lors qu'il n'a pas intérêt immédiat à devoir conserver, cataloguer, voire mettre en valeur le contenu d'une surface de 8 ha ! D'ailleurs, en s'engageant à exploiter les fouilles, ce qui représente en deuxième étape une dépense équivalente à celle que le propriétaire (la Commune) doit dépenser pour celles-ci, l'Etat prend déjà une part à la mise en valeur de cet héritage, qui profitera en primeur à Lausanne, celle-ci étant chargée de gérer les vestiges romains avec son Musée romain de Vidy. Une convention est en préparation pour garantir que les étapes s'enchaîneront et que le fruit de fouilles chiffrées à 14 millions de francs n'aille pas simplement remplir la caverne de Lucens où sont entreposés certains des biens culturels, d'autant plus que ce que l'on découvre jusque là est du plus haut intérêt !

Par ailleurs, il est rappelé que l'Etat n'est pas généreux, voire même le canton le moins généreux, pour le soutien aux fouilles sur des parcelles intéressantes, notamment à Avenches, où les propriétaires ont intérêt à ne rien dire s'ils trouvent des vestiges sur leur

terrain. On peut imaginer l'impact de cette attitude dans la conservation des vestiges sur le territoire vaudois ! Puisse le nouveau Conseil d'Etat avoir la sagesse de changer de position, pour Lausanne et d'autres communes !

Il reste que les estimations financières sont hasardeuses. Le crédit demandé par le présent préavis, qui est d'ailleurs au plan des investissements de la législature, permet de ne pas arrêter les activités de fouilles et de continuer celles-ci en attendant d'une hypothétique participation fédérale et/ou cantonale, juste pour ne pas faire prendre du retard aux projets d'urbanisation qui devraient voir le jour après deux ou trois ans de fouilles. Les membres de la commission semblent d'accord avec le directeur des Travaux pour trouver que 13 – 14 millions de francs serait une limite extrême pour les fouilles proprement dites, et le directeur des Travaux semble être d'avis que les fouilles ne doivent en aucun cas retarder le planning Métamorphose. Quant au rapporteur, il trouve nécessaire d'ajouter en cours de rédaction qu'entre le moment où la commission a siégé et la réception des notes de séances, le planning Métamorphose a passablement évolué, d'un partenariat public-privé mis en place pour la construction d'un stade de football et une piscine couverte notamment, à un éco quartier qui se situerait dans une région convenant soudain bien au logement. Mais quels que soient les projets d'urbanisation, il semble qu'il ne faille pas les ralentir. Il est donc important que les travaux de fouille (qui seront mis en soumission) puissent continuer dès le début de l'année prochaine.

Ce délai de deux ou trois ans sera-t-il suffisant pour garantir une mise en valeur d'une telle découverte ? Il est bien évidemment difficile de répondre à cette question, mais le pire serait de devoir travailler en toute hâte et de détruire ce site très important pour notre histoire. Ce qui est certain, c'est que tout dépendra des moyens mis en œuvre, notamment du nombre de personnes qui pourront travailler sur le site. Personne, on l'espère, ne désire reproduire le désastre que furent les fouilles du Mormont, où précisément les impératifs financiers l'ont emporté sur la qualité du travail scientifique.

Le financement de cette opération fait l'objet de quelques questions. On s'interroge sur la relation avec le Fonds du développement durable. Un membre de la commission, siégeant dans la commission en charge de l'examen du règlement dudit Fonds constate que rien ne justifie une imputation au Fonds du développement durable, et donc que cette imputation ne peut être que provisoire !

L'amendement suivant est proposé :

Conclusion 2 : d'accepter des prélèvements sur le Fonds du développement durable pour un montant de 2 500 000 francs, et de porter ces prélèvements à la charge du projet Métamorphose, montants qui seront restitués au Fonds du développement durable.

Cet amendement est accepté à l'unanimité des membres présents de la commission.

Conclusions de la commission :

Les 4 conclusions du rapport préavis, à savoir N^{os} 1, 3, et 4 inchangées et N° 2 amendée comme mentionné ci-dessus sont approuvées à l'unanimité des membres présents de la commission, qui vous invitent donc à en faire de même.

Lausanne, le 24 septembre 2012. Claude Bonnard

Discussion

M. Roland Rapaz (Soc.), rapporteur-replaçant : – A titre personnel je trouve que cet excellent rapport reflète correctement les travaux de la commission.

La discussion est ouverte.

M. Charles-Denis Perrin (PLR) : – Au nom du groupe Libéral-Radical je vous invite à soutenir ce préavis avec néanmoins quelques remarques. D'abord pour relever le fait important que quel que soit ce que l'on risque de trouver dans ces fouilles, et l'expert nous l'a confirmé, le résultat n'empêchera pas la réalisation de l'éco quartier tel qu'il est prévu

aujourd'hui. C'est une bonne nouvelle, je crois que c'est important de le dire et cela doit inspirer notre vote. La deuxième remarque que je souhaitais faire était de rappeler l'attitude troublante de l'expert puisqu'on est là face à une estimation d'un budget global de 28 millions, même si aujourd'hui on nous demande un petit peu moins. Et il a été relevé le fait que l'on pourrait imaginer d'autres méthodes de fouilles. Alors le but de mon intervention, au nom du groupe Libéral-Radical, est de prendre note que nous sommes évidemment intéressés aux résultats de ces fouilles mais que si par aventure des méthodes moins onéreuses pouvaient être mises en œuvre, c'est avec plaisir que nous les soutiendrions. Nous souhaiterions que la Municipalité les retienne et intervienne également auprès du Canton pour que sa participation soit la plus élevée possible sachant que la Commune aura déjà investi à peu près 5 millions. Voilà ce que je voulais dire au nom du parti Libéral-Radical.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – J'ai peut-être une réponse à la question que se pose mon collègue Perrin. J'avais prévu un éventail de six questions, j'y renoncerai pour me limiter à une seule. J'ai eu la curiosité d'aller voir sur Internet puis j'ai eu la caution d'ingénieurs spécialisés en la matière. Et sur un site Internet j'ai lu ceci : « L'archéologie aérienne consiste à photographier à moyenne altitude des zones dégagées et à étudier et interpréter les indices recueillis invisibles au sol. Trois sortes de modifications dues à la présence de vestiges enfouis sont décelables sur les photographies obtenues dans des conditions optimales de saison et d'éclairage. Modification de niveau, de couleur du sol ou de développement des cultures ». Ce n'est pas les cultures agraires bien entendu. « Ces modifications permettent de déceler les anciennes structures anthropiques. » Dès lors les questions se posent : pourrait-il être fait recours à ce genre d'investigations qui réduirait l'opération dans le temps et peut-être en matière de coût. Cette méthode ne permettrait-elle pas de focaliser l'intérêt sur une ou la zone la plus intéressante en allégeant les travaux dans d'autres zones ? Question b) Le changement d'affectation ne justifie-t-il pas, au vu de nombreux espaces verts prévus, d'espaces dévolus à la voirie, etc., de réduire la surface à fouiller si tant est qu'il est vrai que pour ces derniers l'identification ou la connaissance devrait être suffisante ? Et enfin, à l'instar de ce qui a été fait lors de la construction des immeubles sis au droit du giratoire de la Maladière, serait-il possible, voire envisageable, de prévoir un mode de construction, à tout le moins des sous-sols, ne dérangeant pas les vestiges archéologiques et permettant en tout temps et aux générations futures, d'y avoir accès ? Je renonce aux autres questions que je m'étais posées.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – Mon intervention concerne la conclusion No 2 amendée par la commission. Amendement qui prévoit le remboursement des montants prélevés sur le Fonds du développement durable par le projet Métamorphose. Le groupe Socialiste acceptera cet amendement mais souhaite y introduire un amendement supplémentaire qui consiste à le compléter. En effet, j'ai été étonnée de lire dans le rapport que ce crédit devait être remboursé parce qu'il ne correspondait pas vraiment au Fonds du développement durable. Or il y a une série d'arguments qui permettent de constater que ce qui est prévu, tant du côté des fouilles que du projet des Prés-de-Vidy, correspond à des critères du développement durable. J'en citerai quelques uns. Tout d'abord il est difficile d'imaginer plus durable que des vestiges mésolithiques qui datent à peu près de 8 500 ans avant Jésus Christ. Un site néolithique et une nécropole gallo-romaine, nos ancêtres avaient donc déjà adopté le principe du développement durable et on ne peut que se réjouir de la richesse que révèlent les fouilles des Prés-de-Vidy. Préserver des traces archéologiques, c'est également extrêmement durable si l'on se réfère à la définition du développement du même nom. Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins. Et on peut sans risque de dénaturer cette définition lui rajouter « et sans nuire aux générations qui nous ont précédés ». On peut également imaginer que ces fouilles permettront d'enrichir d'une part nos connaissances sur le passé de notre ville, nos ancêtres, et d'autre part les collections du Musée romain de Vidy ainsi que celles du Musée archéologique cantonal. Et donc que le fruit de ces fouilles contribuera à la promotion de la ville sur le

plan local, régional et international et là je cite un des domaines prioritaires du Fonds du développement durable. Un autre élément qui nous paraît extrêmement important c'est qu'après les fouilles il y aura la construction d'un éco quartier. Et là on est directement dans les buts du Fonds du développement durable qui prévoit la promotion de logements et de bâtiments durables dans les critères des interventions et des moyens qui peuvent être prélevés sur ce Fonds. Et puis dernier argument, le site des Prés-de-Vidy est destiné à du logement et on pourrait donc imaginer que si le projet Métamorphose doit rembourser les fonds qui auront été prélevés sur le Fonds du développement durable, eh bien ce seront les locataires qui seront les payeurs finaux des montants dont nous discutons et on a donc peine à l'imaginer. Le groupe Socialiste propose donc un amendement que je vais vous apporter.

Amendement

« D'accepter des prélèvements sur le Fonds du développement durable pour un montant total de 2 500 000 francs, et de porter ces prélèvements à la charge du projet Métamorphose, montants qui seront restitués au Fonds du développement durable, sauf si le projet des Prés-de-Vidy répond aux conditions du Règlement, en particulier l'art. 2 'Domaines prioritaires'. »

M. Guy Gaudard (PLR) : – Si le Conseil communal le décide, la Ville pourrait dépenser d'ici trois ans une quinzaine de millions pour ces fouilles archéologiques indispensables. Toutefois, vu que l'on investit l'argent des contribuables lausannois, je désire connaître ce soir la valeur de rendement de cet investissement et à quel taux seront valorisés les 87 hectares de ce bien-fonds. Expliquez-nous aussi le mécanisme et le montage financier afin qu'une fois les immeubles cédés à la CPCL, les contribuables lausannois ne soient pas floués de nouveau de dizaines de millions par rapport à cet investissement.

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – Les Verts ont une appréciation légèrement nuancée du développement durable par rapport aux socialistes dans le sens que ce n'est pas parce qu'une civilisation a disparu depuis huit mille ans qu'elle était durable. Cependant nous avons participé à la rédaction de cet amendement afin de justement pouvoir s'y rallier. Nous considérons donc qu'effectivement les conditions du règlement du Fonds du développement durable seront réunies si la façon d'utiliser ce fonds permet de créer ensuite un lieu dans lequel les principes du développement durable sont respectés. Et on pourrait imaginer ici valoriser le patrimoine qui est redécouvert dans ce lieu afin de le rendre, par exemple, visible en partie pour le public dans le cadre d'un parc ou d'un éco quartier sur ce lieu. C'est un exemple d'utilisation que l'on pourrait faire et dans ces conditions nous ne voyons pas d'inconvénient, dans notre majorité, à puiser dans le Fonds du développement durable dans ce but.

M. Charles-Denis Perrin (PLR) : – J'aimerais me faire un peu le défenseur de ce Fonds du développement durable et rappeler pourquoi on a fait l'exercice long et difficile de redéfinir un peu les conditions de son utilisation. C'est justement parce que les années qui ont précédé, chaque fois que l'on pouvait glisser le mot durable dans une phrase ou dans un préavis, on allait puiser dans ce fonds. Or pour moi, ce que l'on fait pour des fouilles, ce n'est pas du tout une promotion du développement durable, c'est simplement utiliser de l'argent pour quelque chose qui n'est justement pas prévu dans ce règlement. Et je crois que faire un éco quartier est une condition très indirecte. Il faut faire extrêmement attention et si cet amendement passe, je dirais qu'on est à nouveau en train de dérapier par rapport au règlement parce que l'on triture les mots, on les arrange. Et je ne crois pas que c'est le locataire qui paiera puisque finalement on a cru comprendre que tout le financement se fera simplement par rapport à la location du sol, selon des critères bien établis. Je vous invite à rester sur la proposition de la commission et de renoncer à remettre l'argent tel qu'il est prévu dans cet amendement.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Je crois qu'il faut bien définir ce que l'on fait avec ces fouilles archéologiques. Après la réalisation du quartier, nous n'aurons plus accès à ces

vestiges. Il s'agit donc de documenter les tracés archéologiques pour que dans l'avenir on en ait une trace, un souvenir. Il s'agit bien de travailler pour les générations futures également pour que l'on puisse interpréter ces traces. On sait que l'archéologie est une science qui évolue, que l'on réinterprète les mêmes traces au cours de l'histoire, donc qu'il s'agit de préserver la mémoire de ces vestiges. Deuxièmement, peut-être rappeler qu'il y a aussi un volet social au développement durable et ne pas vouloir reporter les coûts de ces fouilles sur les loyers, c'est peut-être aussi un aspect de développement durable.

M. Oliver Français, municipal, Travaux : – Mes collègues compléteront mes quelques propos. D'abord sur la proposition de M. Henchoz. Oui, c'est une excellente idée que l'on peut discuter avec le service cantonal qui est en charge de l'archéologie. C'est vrai que l'on peut se poser la question si, comme à Ecublens, on ne trouve pas une ancienne ferme romaine. On ne devrait a priori pas trouver cela, mais c'est vrai que faire cette investigation par voie aérienne pourrait peut-être apporter des réponses à cette interrogation. Dans la connaissance que l'on a aujourd'hui des traces de présence humaine sur cette partie de territoire, ce sont essentiellement des cimetières de l'époque dans laquelle on incinérât les personnes et on laissait des objets. On a trouvé des choses assez intéressantes tant dans la période romaine que dans la période paléolithique. Certains ont d'ailleurs vu un magnifique vase de l'époque romaine qui était encore intact. Ce sont des éléments de petites dimensions qui ne sont pas automatiquement visibles par vue aérienne. Il y a une demande pour faire quand même une recherche dans les zones où l'on voit qu'il y a eu beaucoup d'activités pour ces parties de nécropoles. Maintenant on n'a pas la réponse de la part de l'Autorité de surveillance s'il faut investiguer sur les huit et quelque hectares ou si l'on peut travailler par bande. Pensez bien que ce sont des sommes considérables. Ce qui est important c'est d'avoir la connaissance de la présence humaine sur cette partie de territoire, de lever les inconnues sur cette présence et s'il y avait des éléments plus importants que ce que l'on a pu trouver aujourd'hui. Ce sera donc peut-être après la réalisation de ces travaux, estimés à environ cinq millions, qu'on fera le complément financier. On espère avec l'Etat si c'est reconnu de niveau cantonal voire régional et puis de la Confédération si c'est reconnu de niveau fédéral. Voilà où nous en sommes aujourd'hui dans ces investigations. Nous voulons poursuivre l'étape de recherche, ne pas arrêter la dynamique qui a été lancée sur cette année 2012 et poursuivre avec des mandataires. Et la somme quand même relativement conséquente nous permet de faire l'appel d'offres public pendant l'hiver pour avoir la prestation la plus intéressante tant au niveau qualité qu'au niveau du prix. Maintenant pour les questions qui sont posées par rapport au développement durable. Il est rappelé par la Directrice des finances qui me dit qu'à fin 2011, ce fonds avait 18,9 millions. Et à l'adresse de monsieur Perrin, nous avons un règlement et il faut bien que l'on ait « quelques dépenses ». Alors ce n'est pas de trouver automatiquement un prétexte pour pouvoir dépenser, mais il est vrai que sur cette partie de territoire, dans lequel il y a une histoire, il est important pour nous de connaître la trace qu'y ont laissée nos ancêtres, de s'enrichir. Je crois que quelqu'un a dit : il faut s'enrichir et mieux connaître le passé de sa ville. C'est là le point fondamental que l'on recherche et je crois que cela répond quand même à l'esprit et au Fonds du développement durable, même si vous avez raison, monsieur Perrin, le chapitre archéologique n'est pas inscrit. Maintenant la réponse : est-ce que l'on rembourse ou pas ? Nous vous avons fait une proposition. Vous nous faites une contre-proposition. Vous avez posé différentes questions, M. Gaudard en particulier, sur la valorisation du bien. C'est un débat politique à avoir sur l'utilisation de ce fonds et c'est vous qui en déciderez ainsi tout à l'heure.

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : Pour répondre simplement à M. Gaudard sur les valorisations foncières, je ne veux pas vous donner de chiffres aujourd'hui parce que l'on en est encore à des hypothèses. Nous avons plusieurs scénarios qui ont été évalués par les services avec aussi les répercussions fiscales. Ce que je peux vous dire c'est que l'on est sur des scénarios de valorisation foncière plus élevés que sur les Plaines-du-Loup et que l'on sera sur des incidences foncières qui se situent entre 15 et 25 % en fonction du type de logements et du type d'investisseurs. Je rappelle,

comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire très souvent, que la Ville de Lausanne est la commune de Suisse qui valorise le mieux ses surfaces foncières. En travaillant avec des sociétés d'utilité publique, on constate que l'on est en mesure de correctement valoriser le sol tout en garantissant des loyers accessibles, un développement durable et des bonnes performances énergétiques des bâtiments.

M. Daniel Brélaz, syndic : – En ce qui concerne le Fonds de développement durable, d'abord la version de la commission. Il est évident que les remboursements, au sens de la logique de la commission, auront lieu du côté de 18 – 20. Ne vous attendez pas à ce que ce soit l'année prochaine parce que les recettes sur lesquelles on compte ne seront pas là avant. Dans le meilleur des cas 17, mais en tout cas pas avant, ça c'est sûr. Maintenant, en ce qui concerne le Fonds, je conteste au nom de la Municipalité la notion de manipulation. Nous avons peut-être pris une version légèrement extensive en parlant de l'aspect patrimonial, parce que le Fonds permet d'intervenir pour des objets patrimoniaux. Et cela veut dire des vieilles maisons, des bâtisses et toutes sortes de choses de ce genre. Et nous avons admis que le patrimoine que vont révéler les fouilles archéologiques pouvait faire partie de la définition. On peut avoir une autre opinion, mais de ce point de vue-là nous n'avons pas l'impression d'avoir fait quelque chose de totalement farfelu. Sur le deuxième argument, l'amendement qui est déposé ce soir nous va très bien aussi puisqu'il dit finalement que si les objets que vous allez réaliser sont suffisamment exemplaires au sens des priorités du nouveau règlement de développement durable, vous pouvez alors démontrer cela et être exemptés du remboursement. Il me paraît que c'est une version qui convient aussi. C'est clair qu'il faut faire attention face au Canton, parce que si c'est la classification générale de tous les objets archéologiques, ce n'est pas de notre responsabilité légale. Et vu l'enthousiasme des archéologues, c'est entre 15 et 30 millions de plus et je pense que puiser dans le Fonds ne suffira pas pour cela. Il faut que l'on regarde quelles sont nos obligations légales et ne pas endosser celles du Canton.

Fin de la discussion.

La présidente : – La discussion n'est plus demandée. Elle est donc close et je vous propose de commencer par voter par l'amendement de M^{me} Decollogny.

Le vote sur l'amendement est ouvert, puis clos.

L'amendement de Mme Decollogny est adopté par 38 oui, 23 non et 0 abstention.

Le vote sur les conclusions est ouvert, puis clos.

Les conclusions N° 1 à 4 sont adoptées à l'unanimité.

Je m'excuse auprès de M. Rapaz à qui je n'ai pas demandé les considérations de la commission. Mais vous avez voté comme la commission.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2012/29 de la Municipalité, du 14 juin 2012 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 5'000'000 de francs pour une première tranche de financement des fouilles archéologiques sur le site des Prés-de-Vidy ;
2. d'accepter des prélèvements sur le Fonds du développement durable pour un montant total de 2'500'000 francs, et de porter ces prélèvements à la charge du projet Métamorphose, montants qui seront restitués au Fonds du développement durable, sauf si le projet des Prés-de-Vidy répond aux conditions du Règlement en particulier l'art. 2 « Domaines prioritaires » ;

3. d'amortir annuellement le solde du crédit prévu ci-dessus, en fonction des dépenses réelles, par la rubrique 4100.331 du budget du Service de la coordination et du cadastre ;
4. de faire figurer, sous la rubrique concernée 4100.390, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1.

La présidente : – Je lève maintenant la séance et je vous souhaite une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 23 h 30.

Abonnements :

Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
021 315 22 16